



VILLE DE VILLEJUIF

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le neuf décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h30.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, MM. VIDAL, CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, MM. DUCCELLIER, CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mmes GRIVOT, GANDAIS, M. HAREL, Mmes LAMBERT-DAUVERGNE, ARLÉ, ANREP-LE BAIL, MM. LIPIETZ, MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mme DUMONT-MONNET, M. MILLE, Mmes THOMAS, BERTON, M. FERREIRA-NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mmes DA SILVA PEREIRA, LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, MM. BADEL, BULCOURT *(arrivé à 22h54)*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

| | |
|-----------------------|---|
| Mme LOUDIERE | par M. CAPORUSSO <i>(à partir de 2h45)</i> |
| Mme CASEL | par M. OBADIA <i>(à partir de 1h08)</i> |
| M. MONIN | par Mme YAPO |
| Mme TIJERAS | par M. HAREL |
| Mme LAMBERT-DAUVERGNE | par M. LIPIETZ <i>(à partir de 0h46)</i> |
| M. YEBOUET | par M. DUCCELLIER |
| Mme ANREP-LEBAIL | par Mme OUCHARD <i>(à partir de 0h23)</i> |
| Mme BOYER | par Mme THOMAS |
| Mme THOMAS | par M. STAGNETTO <i>(à partir de 0h49)</i> |
| M. LECAVELIER | par Mme LOUDIERE |
| Mme HAMIDI | par Mme GANDAIS |
| Mme PIDRON | par M. BOUNEGTA <i>(à partir de 1h38)</i> |
| M. PERILLAT-BOTTONET | par Mme LEYDIER |
| M. LAFON | par Mme TAILLE-POLIAN <i>(à partir de 0h45)</i> |
| Mme TAILLE-POLIAN | par M. GIRARD <i>(à partir de 3h15)</i> |
| Mme KADRI | par Mme DA SILVA PEREIRA |
| M. BULCOURT | par Mme CORDILLOT <i>(jusqu'à 22h54)</i> |

ABSENTS NON REPRESENTES : MM. BOKRETA, GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme CASEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Ordre du jour

| | |
|--|----|
| • Compte-rendu de la séance précédente du 14 octobre 2016 | 6 |
| • Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales | 8 |
| 1. Délibération n° 161/2016 : Décision modificative n°1 sur l'exercice 2016 (rapport n° 16-12-108) | 9 |
| 2. Délibération n° 162/2016 à 163/2016 : Vote du Budget supplémentaire 2016 du budget annexe assujetti à la TVA FLOBAIL.(rapport n° 16-12-103) | 13 |
| 3. Délibération n° 164/2016 : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement pour l'année 2017 avant le vote du budget primitif (rapport n° 16-12-106) | 14 |
| 4. Délibération n° 165/2016 : Fonds de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Villejuif (rapport n° 16-12-110)..... | 15 |
| 5. Délibération n° 166/2016 : Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2017 avant le vote du budget (rapport n° 16-12-102) | 18 |
| 6. Délibération n° 167/2016 : Attribution d'une avance de subvention aux associations et clubs sportifs pour la saison 2016/2017 (rapport n° 16-12-310) | 18 |
| 7. Délibération n° 168/2016 : Commission consultative du mouvement sportif local (rapport n° 16-12-315)..... | 19 |
| 8. Délibération n° 169/2016 à 170/2016 : Approbation d'une convention d'objectifs annuelle entre la ville de Villejuif et l'Office Municipal des Sports (OMS). Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'OMS (rapport n° 16-12-312) | 21 |
| 9. Délibération n° 171/2016: Reconduction pour un an des conventions de partenariat pluriannuelles entre la Ville de Villejuif et 10 associations sportives (rapport n° 16-12-311) | 24 |
| 10. Délibération n° 172/2016 : Attribution d'une subvention à l'OMS (rapport n° 16-12-309) | 24 |
| 11. Délibération n° 173/2016 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'US VILLEJUIF rugby pour l'organisation du projet rugby dans les écoles (rapport n° 16-12-308)..... | 25 |
| 12. Délibération n° 174/2016 : Subventions allouées au mouvement associatif local (hors mouvement sportif) en 2016 (rapport n° 16-12-314)..... | 26 |
| 13. Délibération n° 175/2016 : Réservation de places d'accueil Petite Enfance en crèche privée pour 10 berceaux. Autorisation de lancement de procédure adaptée et de signature de marché (rapport n° 16-12-301)..... | 31 |
| 14. Délibération n° 176/2016 : Conseil municipal des seniors (rapport n° 16-12-304)..... | 36 |
| 15. Délibération n° 177/2016 : Vente par adjudication par la Chambre des notaires de Paris d'un bien immobilier situé à Villejuif (Val-de-Marne) (rapport n° 16-12-215)..... | 43 |
| 16. Délibérations n° 178/2016 à 179/2016 : Valide les avenants aux conventions de portage foncier intervenues entre le syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne et la commune pour les propriétés situées à Villejuif (Val-de-Marne) : | 44 |
| • 15, rue des Villas (opération 490), cadastrée section AX numéro 25 | 44 |
| • 17, rue des Villas (opération 414), cadastrée section AX numéro 26 (rapport n° 16-12-205) | 44 |
| 17. Délibération n° 180/2016 (rapport n° 16-12-213) : | 44 |
| 1/ Constate la désaffectation du domaine public communal de la partie de la rue de la Commune située entre le boulevard Maxime Gorki et l'impasse Savry à Villejuif (Val-de- Marne) | |
| 2/ Prononce le déclassement du domaine public communal de la partie de la rue de la Commune situé entre le boulevard Maxime Gorki et l'impasse Savry à Villejuif (Val-de- Marne), d'une contenance de 1 086 m ² | |

| | |
|--|----|
| 18. Délibérations n° 181/2016 à 182/2016 (rapport n° 16-12-212) : | 44 |
| 1/ Annule la délibération n°13/2012 du 26 janvier 2012 décidant la cession au profit de SADEV 94 d'une propriété communale située à Villejuif dans la ZAC Aragon, 157 boulevard Maxime Gorki, cadastrée section V numéro 150 pour 276 m ² | |
| 2/ Décide la cession au profit de SADEV 94 : | |
| D'une propriété communale située à Villejuif dans la ZAC Aragon, 157 boulevard Maxime Gorki, cadastrée section V numéro 150 pour 276 m ² au prix de 400 000 euros | |
| De trois parcelles de terrain issues du déclassement d'une partie de la rue de la Commune pour une contenance totale de 1 086 m ² au prix de 100 000 euros | |
| 19. Délibération n° 183/2016 (rapport n° 16-12-209) : | 45 |
| 1/ Constate la désaffectation du domaine public communal de la partie de la rue René Hamon située au droit du numéro 40 et d'une partie du parking public paysager situé 42, rue René Hamon, à Villejuif (Val-de-Marne) | |
| 2/ Prononce le déclassement du domaine public communal de la partie de la rue René Hamon située au droit du numéro 40 et d'une partie du parking public paysager située 42, rue René Hamon, à Villejuif (Val-de-Marne), d'une contenance totale de 42 m ² | |
| 20. Délibération 184/2016 (rapport n° 16-12-210) : | 45 |
| 1/ Constate la désaffectation du domaine public communal d'une partie de la rue Condorcet comprise entre le boulevard Maxime Gorki et la rue Jean-Baptiste Clément à Villejuif (Val-de-Marne) | |
| 2/ Prononce le déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue Condorcet comprise entre le boulevard Maxime Gorki et la rue Jean-Baptiste Clément à Villejuif (Val-de-Marne), d'une contenance totale de 507 m ² | |
| 21. Délibération n° 185/2016 : Décide la cession au profit de NEXITY d'une parcelle de terrain de 384 m ² issue du domaine public déclassé rue Condorcet à Villejuif (Val-de-Marne) (rapport n° 16-12-211)..... | 48 |
| 22. Délibérations n° 186/2016 à 188/2016 : Ajustement des postes de la Direction Accueils et Formalités (rapport n° 16-12-101)..... | 48 |
| 23. Délibération n° 189/2016 : Suppression d'un poste de responsable administratif et financier et création d'un poste d'assistant(e) pour le réseau de lecture publique à temps complet (rapport n° 16-12-105)..... | 49 |
| 24. Délibération n° 190/2016 : Suppression d'un poste de coordinateur des ATSEM relevant du grade d'agent de maîtrise principal et création d'un poste de coordinateur des ATSEM relevant d'un cadre d'emplois de catégorie B à temps complet (rapport n° 16-12-107) | 50 |
| 25. Délibérations n° 191/2016 à 192/2016 : Régularisation de l'adhésion de la collectivité au CNAS et création d'un poste de correspondant CNAS (rapport n° 16-12-109)..... | 51 |
| 26. Délibération n° 193/2016 : Approuve le projet d'alignement de la rue des Villas à Villejuif (Val-de-Marne) et décide le lancement de l'enquête publique préalable (rapport n° 16-12-203)..... | 53 |
| 27. Délibération n° 194/2016 : Avenant n° 1 à la convention de portage foncier entre le Syndicat Mixte d'Action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) et la commune de Villejuif pour la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne) : 131, avenue de Paris, cadastrée section O numéro 58 (opération 416) (rapport n° 16-12-208)..... | 53 |
| 28. Délibération n° 195/2016 : Saisine du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) pour l'acquisition par exercice du droit de préemption de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), dans le périmètre d'études « les Platras » : 142 et 142 bis, avenue de Stalingrad, cadastrée section AV numéros 336 et 338, pour une contenance totale de 603 m ² (rapport n° 16-12-206)..... | 60 |
| 29. Délibération n° 196/2016 (rapport n° 16-12-104) : Convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Villejuif pour la télétransmission :..... | 61 |
| Des actes soumis au contrôle de légalité (Dispositif actes) | |
| Des documents budgétaires (Dispositif TotEM) | |
| Approbation et signature | |

| | |
|--|----|
| 30. Délibération n° 197/2016 : Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2017 et en application de la loi MACRON (rapport n° 16-12-201)..... | 63 |
| 31. Délibération n° 198/2016 : Construction d'un nouveau groupe scolaire de 17 classes sur le terrain dit « des Réservoirs » : autorisation de lancement et de signature du marché de travaux, en procédure formalisée (appel d'offres ouvert) alloti (rapport n° 16-12-214)..... | 65 |
| 32. Délibération n° 199/2016 : Soutien au projet de sensibilisation au livre et à la lecture porté par la Compagnie Théâtre EKLOZION (rapport n° 16-12-302)..... | 66 |
| 33. Délibération n° 200/2016 : Mise en œuvre du service civique au sein des services de la commune. Demande d'agrément auprès de l'agence du service civique (rapport n° 16-12-303)..... | 68 |
| 34. Délibération n° 201/2016 : Approbation de la convention de partenariat avec le réseau REVESDIAB pour l'aide à la prise en charge des patients diabétiques suivis au Centre Municipal de Santé Pierre Rouquès et du protocole de mise à disposition d'un(e) diététicien(ne) libéral(e) agréé(e) par le réseau dans le cadre de ce partenariat ainsi que des protocoles à venir sur l'organisation des ateliers éducatifs.(rapport n° 16-12-305)..... | 72 |
| 35. DélibérationS n° 202/2016 à 203/2016 : Approbations de la convention de partenariat avec l'hôpital du Kremlin-Bicêtre pour la mise en place de l'IVG médicamenteuse au centre municipal de santé Pierre Rouquès et de la convention constitutive ainsi que la charte du REVHO (Réseau entre la ville et l'hôpital pour l'orthogénie) portant adhésion de la Ville à ce réseau (rapport n° 16-12-307)..... | 72 |
| 36. Délibération n° 204/2016 : Approbation du contrat d'amélioration des pratiques en faveur du dépistage du cancer colorectal (rapport n° 16-12-306)..... | 74 |
| 37. Délibération n° 205/2016 : Convention entre la commune et ADOMA définissant les modalités de réservation des logements au bénéfice de la Commune dans la résidence Anthonioz de Gaulle sise 90 rue de Chevilly – approbation et signature (rapport n° 16-12-313)..... | 75 |
| 38. Délibération n° 206/2016 : Approbation d'une convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) entre la société K Promotion et la ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 16/18 boulevard Maxime Gorki (rapport n° 16-12-204)..... | 76 |
| 39. Délibération n° 207/2016 : Modification des statuts de l'association syndicale libre « Monsivry » pour la gestion des équipements communs de la zone d'activités (rapport n° 16-12-207)..... | 77 |
| 40. Délibération n° 208/2016 : Autorise la captation par le Maire d'un bien sans maître revenant de plein droit à la Commune : - Propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), 5, rue du Docteur Pinel, cadastrée section AF numéro 20 (rapport n° 16-12-202)..... | 77 |
| 41. Questions orales..... | 78 |
| 42. Vœux | 79 |

Monsieur GIRARD

J'ai eu la chance de recevoir une convocation pour une troisième commission postérieure à la Conférence des présidents. Or nous n'étions pas convenus d'une nouvelle réunion lors de la précédente commission.

Par ailleurs, nous avons voté un règlement intérieur qui prévoyait de prendre en compte les absences non justifiées des Conseillers municipaux. Il serait intéressant de nous transmettre la liste des présents et absents, avec les justificatifs d'absences afin de vérifier si, le cas échéant, vous avez mis en œuvre les procédures prévues par le règlement intérieur.

Monsieur le Maire

Très bien.

Monsieur OBADIA

J'étais dans l'impossibilité de présider la troisième commission. J'ai donc sollicité Madame OUCHARD pour me remplacer. A la suite de cette séance, Monsieur CAPORUSSO a souhaité que nous suivions à la lettre le règlement intérieur. Comme nous n'avions pas voté que Madame OUCHARD me remplaçait, il a souhaité convoquer à nouveau la troisième commission. Ce problème ne concerne qu'un point de forme. Les rapports ont pu être discutés.

Monsieur GIRARD

Dont acte. J'ai demandé qu'on nous précise la raison de cette nouvelle convocation.

Monsieur OBADIA

Madame OUCHARD vous a répondu. Compte tenu de ce problème de forme juridique, la réunion de la troisième commission aurait pu être invalidée. Les rapports examinés par elle auraient pu être rendus caducs et ne pas être examinés en Conseil.

Monsieur CAPORUSSO

Je n'ai rien exigé. J'ai simplement alerté mes collègues sur l'article 45 du règlement intérieur.

Monsieur le Maire

Lors de la conférence des présidents, il a été demandé s'il était possible d'étendre le nombre de représentants titulaires et suppléants à la commission consultative du mouvement sportif local. Je ne réponds pas à tous les SPAM par mail. Je préfère apporter mes réponses en Conseil. Je confirme que la majorité comme l'opposition peuvent désigner trois titulaires et trois suppléants. Il conviendra d'augmenter le nombre de représentants de l'OMS.

Je vous propose d'examiner ce point à la moitié du Conseil, afin de nous ménager une pause à l'occasion d'une suspension de séance qui servira à désigner les représentants à cette commission.

Monsieur FERREIRA-NUNES

Une demande d'un président de groupe n'est pas un SPAM. Vous auriez pu répondre aux différents présidents de groupe.

Monsieur le Maire

Les services n'ont pas à répondre à toutes vos sollicitations.

Je vous invite à prendre connaissance de la proposition de calendrier des Conseils municipaux pour le premier semestre 2017 qui a été remis sur table.

Madame LEYDIER

Un site a annoncé que votre exécutif connaissait des changements dans les délégations. Pourriez-vous nous apporter la confirmation ?

Monsieur le Maire

Il faut l'approbation de Monsieur le Maire. Les délégations n'ont pas changé. Beaucoup d'informations sont diffusées dans la presse avant d'être confirmées.

Monsieur VIDAL

Décalons-nous l'examen du rapport sur la commission paritaire ? Je propose de reporter ce point au prochain Conseil.

Monsieur le Maire

Je ne souhaite pas le reporter car je voudrais que cette commission se réunisse dès le mois de janvier.

Le Conseil se prononce favorablement au maintien de l'ordre du jour.

➤ Compte rendu de la séance précédente du 14 octobre 2016

Madame CORDILLOT

Je vous rappelle que nous n'avons toujours pas de réponse aux questions posées lors de la séance du mois mai. Ces réponses devaient être annexées au compte rendu du 24 juin. Nous n'avons pas reçu la note promise sur la DSU. Nous n'avons pas reçu le bilan de la DSP sur les marchés forains qui devait être transmis la séance suivante.

Concernant la séance du 1^{er} juillet, vous n'avez pas rédigé de réponse écrite à la question orale posée en séance, malgré l'obligation qui en est faite par le règlement intérieur.

De nombreux documents nous ont été promis lors du Conseil d'octobre. Ils concernent les projets architecturaux, les compositions de logements des constructions donnant lieu à un PUP. Nous n'avons rien reçu. Nous n'avons pas eu communication écrite des éléments projetés en séance sur la rentrée scolaire ou sur les accueils de loisir.

Pour des chantres de la transparence, vous omettez de transmettre de nombreux éléments à l'ensemble des Conseillers.

Monsieur LAFON

Lors du dernier Conseil, j'ai posé une question sur l'augmentation des tarifs de différents services. Monsieur VIDAL s'était engagé à présenter une restitution de ce dossier lors du prochain Conseil.

Monsieur VIDAL

Ce rapport n'est pas passé entre mes mains. Je ne l'avais donc pas validé. Il comportait des erreurs. La hausse réelle n'est pas de 7 % mais de 0,7 %. L'augmentation des tarifs n'aurait pas dû être calée sur l'indice des prix mais sur le tarif du panier du Maire. En outre, si j'avais validé ce rapport, nous aurions arrondi le montant des tarifs. Ce rapport devra donc être réexaminé lors d'un prochain Conseil.

Je ne me suis jamais engagé à présenter un rapport sur les tarifs municipaux. Il est effectivement question de revoir un certain nombre de tarifs municipaux en se basant sur un modèle de QF, pour une plus grande équité sociale. L'important travail mené sur une refonte des QF a conduit à envisager de baser les tarifs sur les coûts des services et de lisser des effets de seuils. Nous avons proposé d'intégrer deux tranches supérieures, afin que le maxima de la contribution ne dépasse pas 65 % du coût du service. Le travail se poursuit. Notre projet est de revoir l'ensemble des tarifs. La création des deux tranches supérieures de QF n'a pas reçu l'assentiment de la majorité. Je ne désespère pas de l'obtenir dans les mois prochains. Elles permettraient de faire supporter aux plus hauts revenus les corrections nécessaires aux effets d'escalier sur les QF. Nous visions à réduire le nombre de paliers QF. Après réflexion, il est apparu plus opportun d'ajouter des paliers. J'espère mener ce travail à bien.

Monsieur GIRARD

En page 61, il convient de remplacer « *Conseillers territoriaux* » par « *Conseillers départementaux* ».

Madame GANDAIS

Je m'apprête à saisir la CADA pour obtenir un certain nombre de documents. Selon les articles 42 et 43 d'un décret de 2005, au sein des administrations, une personne doit être désignée pour permettre l'accès aux documents. Avez-vous procédé à cette désignation ? Si tel n'est pas le cas, je vous demande de le faire.

Monsieur le Maire

Nous vérifierons ce point.

Je dispose de l'ensemble des documents demandés. Nous allons les mettre en forme avant de vous les transmettre.

Concernant la fréquentation de l'ADL, le rapport sera présenté lors du prochain Conseil en même temps que la présentation de la prospective scolaire.

ADOPTION A L'UNANIMITE

➤ Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Madame CORDILLOT

Vous avez lancé la réalisation d'une étude sur l'évolution du stationnement réglementé et payant à Villejuif. Je demande à ce que l'intégralité de cette étude soit remise à l'ensemble des Conseillers quand elle sera achevée.

Monsieur CARVALHO

Cette étude vise à préparer le Villejuif de demain. Nos concitoyens expriment souvent des difficultés à se garer. La ville compte 25 000 foyers. Selon l'INSEE, le nombre de voitures serait équivalent. Il faut trouver des solutions. Il est normal de faire appel à un cabinet d'études. Ce travail étant dans l'intérêt de tous, je ne vois aucune difficulté à en présenter les conclusions une fois que les décisions auront été prises.

Madame CORDILLOT

Je n'ai pas mis en cause la légitimité de cette étude. S'agissant d'une étude d'une telle importance, il convient que l'ensemble des conseillers puisse en avoir l'intégralité. Nous demandons à voir l'étude avant que les décisions soient prises. Ce projet est important. Le PLU que vous avez fait adopter limite le nombre de places de stationnements.

Monsieur CARVALHO

Une fois cette étude terminée, nous organiserons des réunions pour en présenter les conclusions. Je n'ai pas le souvenir d'avoir eu systématiquement communication de l'ensemble des études commanditées par la précédente majorité. Mais je considère que c'est un droit. Par conséquent, vous en disposerez.

Monsieur HAREL

Pourriez-vous indiquer le taux d'intérêt pour l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès d'EONIA ?

Par ailleurs, il est question de la réforme de plusieurs véhicules, cédés pour 1 000 euros TTC. Le tarif semble très peu élevé.

Monsieur VIDAL

Cette décision correspond à la réouverture de ligne de trésorerie à laquelle nous devons procéder chaque année. Plusieurs banques n'ont pas accepté notre offre en raison de notre niveau de dette. Nous avons changé d'établissement bancaire il y a deux ans. Je n'ai pas en tête le taux. Nos marges de manœuvre sont très limitées. Le taux est peu élevé.

Les véhicules dont il est question étaient de véritables épaves.

DONT ACTE

1. Délibération n° 161/2016: Décision modificative n°1 sur l'exercice 2016 (rapport n° 16-12-108)

Monsieur VIDAL

Une décision modificative est un acte budgétaire qui permet d'apporter les ajustements ponctuels nécessaires aux prévisions budgétaires annuelles. Elle vise à mieux rapprocher la prévision budgétaire de début d'année à la réalité de l'exécution budgétaire à date. Une décision modificative peut être également le reflet d'une inflexion du cadrage budgétaire initial, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous proposons essentiellement d'apporter des ajustements techniques, modulo la décision politique d'affecter l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement d'environ 450 000 euros à la section d'investissement afin de limiter le recours à l'emprunt.

Nous avons procédé à l'adoption du budget primitif 2016 assez tardivement dans l'année. Force est de constater que les prévisions ont été assez proches de la réalité, hors les impondérables et revirements dus à des décisions nationales. Je salue le travail effectué par les services pour proposer un budget sécurisé.

Les ajustements proposés sont en partie nécessités par plusieurs mécanismes. En fonctionnement, des hausses de recettes fiscales de 281 000 euros sont liées à des rattrapages de l'administration fiscale sur l'année 2015 et à la péréquation régionale plus généreuse que prévue (+ 268 000 euros). La prise en charge de la sortie des emprunts toxiques par le fonds de soutien a augmenté de 118 000 euros supplémentaires du fait du passage de la durée de prise en charge qui passe de 15 à 13 ans.

Ce solde positif est cependant atténué par la perte de la part majoration ville de la dotation nationale de péréquation pour 163 000 euros. La revalorisation marginale de notre potentiel financier nous a fait subir pleinement un effet de seuil lié au basculement dans le contingent des villes n'ayant pas un potentiel financier suffisamment faible.

En dépenses, le prélèvement sur le FPIC est moindre de 317 000 euros. La subvention au CCAS est minorée pour cause de reprise de résultat de l'année précédente à hauteur de 102 000 euros. Cette modification est neutre pour le CCAS. En effet, la reprise de résultat 2015 du CCAS est liée à un excédent hérité du budget 2015 essentiellement dû à des dépenses RH non réalisées.

Le fait de provisionner des montants est une bonne chose, mais encore faut-il être en capacité de les dépenser. Cela ne sera pas le cas d'ici à la fin de l'exercice 2016. Il est inutile de mettre à mal la trésorerie de la Ville pour une prévision de dépense CCAS qui ne se réalisera pas. Il est à noter que le BS 2016 du CCAS indique un compte à 257 000 euros, toujours supérieur aux 245 000 euros inscrits aux budgets primitif et compte administratif 2015. Pour mémoire, la reprise de résultat du budget 2015 inscrite au budget supplémentaire était de 186 000 euros. La diminution de la subvention ville dans cette DM étant de 102 000 euros, environ 83 000 euros restent au crédit du budget CCAS 2016.

La négociation menée sur les emprunts structurés permet de réviser à la baisse le capital à rembourser pour 235 000 euros sur le budget d'investissement, transférés au paiement des intérêts du premier trimestre 2016. Pour mémoire, la contraction de nouveaux emprunts nécessaire à l'assainissement de la dette toxique, collégialement décidée, a pour conséquence d'alourdir les remboursements en capital. La section d'investissement est mise à contribution, alors que les frais financiers ont diminué en section de fonctionnement, les intérêts dus étant moins lourds à supporter.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, l'ajustement correspond à une plus-value de recettes à 456 000 euros et à une moins-value de dépenses de 29 000 euros, ce qui représente moins de 0,5 % d'ajustements sur un budget total de 94 millions d'euros.

La section d'investissement se voit donc abondée de 486 000 euros, moins les 235 000 euros transférés à la diminution de la charge de la dette.

En outre, des transferts au SAF sont inscrits afin de rembourser des différentiels de gestion faisant suite à la clôture de la convention de portage la renaissance de notre ludothèque autour d'un projet d'inclusion territoriale ne pouvait davantage attendre, ce qui justifie un soutien à hauteur de 100 000 euros.

Enfin les 107 000 euros d'opérations d'ordre liés au patrimoine ne donnent lieu à aucun encaissement effectif.

La modification en section d'investissement est de 6 300 euros.

En première commission, ce rapport n'a recueilli que des votes favorables, moins 3 abstentions, ainsi que les félicitations à l'unanimité des élus présents pour la qualité de l'exposé fait par notre Direction administrative et financière. Je l'en remercie.

Madame CORDILLOT

Monsieur VIDAL a commencé par dire que cette DM ne comprenait que des ajustements techniques. Certes, on ne constate aucune inflexion dans les orientations. Peu de crédits sont en augmentation alors que certaines recettes sont plus élevées que dans le budget primitif et que des dépenses sont en baisse. Nous aurions pu nous attendre à ce que l'on profite de cette situation pour renforcer les dépenses de solidarité, que ce soit à travers le CCAS ou le développement de prestations, alors même que le poids de l'impôt local a considérablement augmenté. Or nous assistons à tout le contraire. Vous aviez anticipé qu'il n'était pas possible de réduire encore la subvention au CCAS. Lors du vote du budget primitif, selon vos déclarations, les crédits alloués au CCAS permettaient de revenir à un niveau inégalé de dépenses, alors qu'en réalité, nous revenions au montant de 2014. Vous proposez de les diminuer à nouveau.

Vous donnez comme orientation aux services de réduire les crédits de 5 % par rapport au budget consommé pour la construction du budget primitif 2017. Cette décision modificative s'inscrit dans la continuité du budget primitif. Elle renforce l'austérité. Pour ces raisons, nous voterons contre cette DM.

Monsieur GIRARD

On peut s'interroger sur l'opportunité d'une DM à quelques jours de la fin de l'exercice. La fiscalité sur les ménages a été augmentée de plus de 1 million d'euros en 2016. Nous allons affecter un excédent à la section d'investissement. La réduction de la contribution au CCAS pose des difficultés chaque année. On nous explique que les budgets ne sont pas consommés car des agents ne sont pas recrutés, sans que le service rendu à la population n'en soit impacté. Vous réduisez l'aide sociale et l'accompagnement à Villejuif. A chaque Conseil d'administration du CCAS, la direction se plaint de problèmes de trésorerie. Cette situation tient au fait que les excédents sont systématiquement repris par la Ville. En procédant ainsi, on ne donne pas les moyens de fonctionner à cet outil social. De plus, vous avez présenté le projet de réussite éducative, pour lequel le CCAS jouera un rôle de support. En réduisant le budget, on met en péril le fonctionnement de cet organisme.

Vous avez augmenté les impôts. Nous allons constater un excédent en 2016 que vous proposez d'affecter à la section d'investissement. Vous nous soumettez une DM qui oriente 486 000 euros d'excédents. L'année prochaine, ces moyens auront déjà été affectés. Vous voulez éviter de constater que le budget voté n'a pas été respecté. Nous voterons contre cette DM. Les budgets ne sont pas conformes aux engagements pris.

Monsieur VIDAL

Je vais rectifier quelques contre-vérités. L'excédent de gestion du CCAS s'élevait à 186 000 euros. Il est proposé de réduire de 102 000 euros la subvention de la Ville, tandis que 83 000 euros restent au budget du CCAS. Celui-ci n'est donc pas spolié.

La seule orientation politique prise est de reverser cet excédent pour réduire le recours à l'emprunt. Pour l'ouverture de notre ligne de trésorerie, nous avons sollicité le Crédit Agricole, La Banque Postale, la Société Générale et la Caisse d'Epargne. Le Crédit Agricole ne propose plus ces produits. La Banque Postale et la Société Générale ont refusé au regard de nos indicateurs financiers. Seule la Caisse d'Epargne a répondu. Nous réduisons le recourt à l'emprunt car nous n'avons pas d'autre choix.

Monsieur LAFON

Les gens payent des impôts pour avoir un service public. Vous avez appliqué une hausse d'impôts de 1 million d'euros. Vous avez diminué les dépenses dans la culture, l'éducation, les subventions aux associations sportives et non-sportives. Dans le même temps, les recettes augmentent. Au lieu de redistribuer des moyens vous avez une vision financière des comptes au moment où les taux sont les plus bas. Vous mélangez la trésorerie et l'emprunt pour investir, alors que ces deux données n'ont absolument rien à voir. Vous êtes en train de tuer la notion de service public par petite touche.

Le FMI, l'OCDE et la Commission européenne estiment aujourd'hui que les politiques de rigueur ont conduit à casser la croissance. Votre action casse la croissance locale.

Monsieur le Maire

En 2015, le gouvernement était parvenu à maîtriser la dette à 75 milliards d'euros. Il est question qu'elle atteigne cette année 86 milliards d'euros. Nous avons un devoir. Nous souhaitons nous engager à pouvoir la rembourser en respectant les délais. Nous voulons gérer un budget responsable. Nous avons choisi de limiter les niveaux d'emprunts pour la trésorerie. Nous allons poursuivre cette approche. Nous voulons anticiper sur des investissements à venir pour le Grand Paris en réservant les quelques excédents budgétaires.

Monsieur VIDAL

J'ai parlé de la trésorerie à titre illustratif.

Tant que je serai adjoint aux finances, nous n'emprunterons jamais plus que ce que nous remboursons. Nous n'augmenterons pas la dette de cette ville. Nous avons augmenté le stock de dette suite à la renégociation des emprunts toxiques. Même si les taux d'emprunt sont très bas, nous n'emprunterons pas plus. Face à des diminutions des dotations de l'Etat, nous devons nous plier à cette rigueur budgétaire.

Monsieur LIPIETZ

Le débat prend un tour excessif par rapport à cette délibération. L'OCDE et la Commission ont raison. Il faut emprunter en ce moment. L'enjeu n'est pas le montant DM. Ce léger excédent est dû au fait que l'Etat et les régions nous dotent plus fortement que prévus. Nous avons voté contre le budget 2016. Nous n'avons pas les moyens de dépenser l'excédent avant la fin de l'année. Nous nous demandons si cette DM ne vise pas à camoufler une nouvelle diminution des dépenses. Nous le saurons au moment du vote du compte administratif.

Dans ces conditions, nous nous abstenons.

Madame TAILLE-POLIAN

Je tiens à souligner une stratégie d'étouffement. Nous ne pourrions pas dépenser cet argent avant la fin de l'année. Nous aurions pu augmenter le budget des associations. Bon nombre d'entre elles n'ont pas demandé de subvention après avoir été éconduites l'année dernière.

Vous menez également une stratégie d'étouffement au niveau du personnel. Si cette DM avait été approuvée plus tôt, nous aurions pu abonder le chapitre 012 des dépenses du personnel. Lors d'un CT, Monsieur VIDAL faisait semblant de s'étonner que le budget pour les agents de la loge n'avait pas retrouvé un niveau normal. Vous n'avez pas l'intention de répondre à la souffrance des agents qui a été pointée par les médecins du travail. Les débats au sein du CT en témoignent.

Votre seul objectif est de réduire l'endettement. Il correspond à une politique de droite. Vous attendez que les promesses de Monsieur FILLON se réalisent. Nous ne soutenons pas ces orientations. Nous voterons contre.

Monsieur VIDAL

Ce budget n'a pas été construit sur la base des contraintes budgétaires imposées par le gouvernement FILLON, mais par le gouvernement VALLS, que je soutiens dans son effort d'orthodoxie budgétaire.

Monsieur BADEL

Je partage ce qui a été dit par mes collègues de l'opposition. Compte tenu des montants en jeu, cette DM ne modifie en rien la position que nous avons défendue lors du vote du budget. Pour les mêmes raisons, nous voterons contre cette DM. Vous présentez une DM le 9 décembre, alors que l'exercice se termine le 31 décembre. Nous avons une présomption de sous-consommation de certaines lignes budgétaires. Nous attendrons d'avoir l'ensemble des éléments pour évoquer ce sujet.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

10 CONTRE

7 ABSTENTIONS

2. Délibérations n° 162/2016 à 163/2016: Vote du Budget supplémentaire 2016 du budget annexe assujetti à la TVA FLOBAIL – Reprise du résultat de l'année 2015 – Vote du Budget Supplémentaire 2016 du budget annexe assujetti à la T.V.A FLOBAIL (rapport n° 16-12-103)

Monsieur CARVALHO

Ce rapport porte sur deux délibérations, l'une concernant la reprise du résultat de l'année 2015, la seconde pour le budget supplémentaire 2016. Il concerne un crédit-bail avec la société FLOBAIL pour la location de locaux assujettis à la TVA. Deux locaux sont gérés sur ce budget annexe :

- 17 rue Paul Bert, en location partielle à la CNL ;
- 6 places de La Fontaine, en location à l'Inspection académique.

Ce budget supplémentaire est nécessaire pour prendre en compte le résultat constaté au compte administratif de 2015, qui correspond à un déficit de 982,56 euros.

Outre la reprise du déficit 2015, il convient d'ajuster les montants des loyers et charges notifiés par l'organisme de crédit-bail. Afin d'équilibrer ce budget, il est nécessaire d'inscrire le versement d'une subvention de la Ville de 29 070,56 euros. Comme le budget prévoyait déjà un montant de 26 455 euros. Il est donc proposé d'abonder ce crédit d'une subvention de 2 615,56 euros.

La première commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Monsieur LIPIETZ

Nous déplorons que nous ne parvenions pas à louer le local de la rue Paul Bert qui nécessite quelques travaux. L'accès au public est limité par la position des WC. Vos efforts sont trop modestes pour louer ce local. Nous nous abstenons.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés
14 ABSTENTIONS

3. Délibération n°164/2016: Autorisation d'engager les dépenses d'investissement pour l'année 2017 avant le vote du budget primitif (rapport n° 16-12-106)

Monsieur MILLE

Le budget primitif ne sera pas voté avant le 1^{er} janvier 2017. Cependant, certaines dépenses d'investissement doivent pouvoir être engagées avant ce vote. Ces dépenses permettent de répondre dans les meilleurs délais à la réhabilitation de notre patrimoine et aux besoins de la population ou correspondant à des engagements pluriannuels déjà actés.

Je demande l'accord du Conseil municipal pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- groupe scolaire des réservoirs : 160 000 euros ;
- parking Paul Bert : 150 000 euros ;
- locaux police municipale : 35 000 euros ;
- interventions petites maçonneries : 32 000 euros ;
- intervention de sécurités sur voiries : 80 000 euros ;
- travaux de câblage 38 000 euros ;
- véhicules de voirie : 140 000 euros ;
- matériels informatiques : 120 000 euros ;
- matériels divers : 14 700 euros ;
- prestations intellectuelles : 20 000 euros.

Le total s'établit à 789 700 euros.

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité, moins une abstention.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

4. Délibération n° 165/2016: Fonds de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de la commune de Villejuif (rapport ° 16-12-110)

Monsieur LIPIETZ

La loi NOTRe a créé un écheciveau de transferts entre les communes, l'Etat, la Métropole et les EPT. Nous votons une dotation de la Ville au T12 qui correspond à ce que nous versions auparavant à la CAVB, ainsi qu'un ajustement que la CLECT avait déjà évalué au moment du vote du budget. Cette somme avait déjà été budgétée.

La commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Monsieur LAFON

Auparavant, l'intercommunalité était portée par le dynamisme des recettes fiscales des entreprises. Ce dynamisme permettait de développer les services et de reverser aux communes par des dotations de compensation, des fonds de concours ou la dotation de solidarité communautaire. Aujourd'hui, le système est inversé. Derrière cette mécanique se cachent des dépenses qui correspondent à des compétences. Il est essentiel de suivre la manière dont les décisions vont être prises avec les autres villes de l'EPT. Or la commission sur l'EPT et la Métropole ne s'est toujours pas réunie. Je vous demande de tenir informés l'ensemble des membres du Conseil par le biais de cette commission. Ce qui apparaît déjà comme complexe risque de devenir incompréhensible dans quelques mois. Une information régulière doit être présentée en Conseil. La commission doit permettre d'avoir des débats de fond.

Monsieur le Maire

La première délibération sur les encombrants, le PLU et la politique de la ville, n'est pas finalisée. Les sept maires de l'ancienne CAVB se sont réunis avec le Président du territoire, le vice-président et le directeur général des services. L'objectif pour la gestion budgétaire de 2017 est de préserver les fonctionnements mis en place au sein de la CAVB, de manière à conserver une forme de simplicité. Comme les trois intercommunalités impliquées dans le territoire n'avaient pas le même niveau d'intégration, les discussions sont complexes. De plus, il reste à convaincre les villes isolées. Nous sommes parvenus à obtenir le maintien d'une élaboration budgétaire conforme à ce qui se faisait à la CAVB. Nous avons ainsi des garanties sur les services publics offerts à nos habitants.

La politique de la ville, qui était gérée à la CAVB. En revanche, le dossier des encombrants et celui du PLU s'avèrent complexe. Ces questions ne se limitent pas à des aspects techniques. Elles impliquent aussi des agents. Il reste à clarifier différents points. Cette délibération aurait dû être validée avant la fin de l'année, mais elle n'est pas prête. Les débats vont se poursuivre. Il conviendra de mettre en place une concertation et un accompagnement auprès de nos agents.

Madame CORDILLOT

Nous arrivons à la fin de la première année du T12. Au 31 décembre 2017, nous devons avoir défini les rôles de chacun. Or, après un an, personne ne semble savoir quelle direction prendre.

Les Conseillers municipaux ne disposent d'aucune information. La commission ne s'est jamais réunie.

La CAVB avait décidé de prendre en gestion commune les équipements nautiques, ce qui n'était pas une obligation. Si cette compétence est transférée à l'EPT, toutes les villes qui possèdent un équipement nautique devront en faire autant. Cette question se pose également pour le théâtre ou les écoles d'art. Des décisions doivent être prises avant la prochaine rentrée scolaire. Il ne reste que quelques mois pour que ces questions soient tranchées, sans que la population ni les Conseillers municipaux n'en soient informés.

La loi NOTRe dépossède les populations et éloigne les centres de décision. A terme, il faut craindre la suppression des villes. La loi NOTRe devait simplifier et réduire les dépenses. Aujourd'hui, on constate que l'inverse se passe. Les habitants ne sont plus informés. Il aurait été plus utile de ne pas augmenter les impôts des contribuables villejuifs et de conserver un certain nombre de compétences. Nous étions dans une intercommunalité active de projets et de mise en œuvre de services à la population. Aujourd'hui, personne n'est capable de dire de quoi sera fait l'avenir. Je suis très inquiète.

Monsieur le Maire

Je partage la plupart de vos propos. Mon rôle est d'appliquer la loi. Je préférerais me trouver dans une démarche constructive. Au sein de la CAVB, nous parvenions à trouver des consensus, avec pour objectif l'intérêt général. Les 24 maires du T12 sont incapables de définir un pacte social, solidaire et fiscal.

Les sept maires de la CAVB ne souhaitent pas perdre des services déjà mutualisés, mais de mettre en œuvre une logique d'offre à paliers ou à tiroirs. Nous voulons poursuivre les choix effectués au sein de la CAVB. Les maires qui veulent conserver la gestion de leur piscine ou de leur centre culturel se situeraient sur un autre palier. Discuter de ces paliers s'avère complexe. Les villes auparavant isolées montrent du doigt les déficits des différentes intercommunalités. Le levier mis en place au niveau de la CAVB avec le pacte permettait à la solidarité de s'opérer.

Aujourd'hui, la situation n'est pas simple. J'espère que nous pourrions prochainement afficher des grandes orientations. Demain, le PLUI ou le PLUH devraient être gérés au niveau de la Métropole. Je crois aux dynamiques territoriales pour le développement économique ou le logement. Le dialogue s'avère complexe entre une ville isolée et une ville bien intégrée dans une intercommunalité.

Monsieur BADEL

Je partage l'inquiétude de Madame CORDILLOT. Dans une tribune, je craignais que le T12 ne devienne une usine à gaz. Les premiers mois de fonctionnement ne sont pas rassurants. Les 24 communes ont une conception différente de l'intercommunalité. On assiste à un dialogue de sourds entre les différentes agglomérations préexistantes et les communes isolées. Cette situation est préoccupante. J'espère que nous éviterons la paralysie. Je m'inquiète notamment des questions d'aménagement et d'urbanisme. Les communes auront bientôt des compétences très restreintes dans ce domaine.

J'espère que les différents élus de la CAVB sauront défendre l'état d'esprit de l'ancienne agglomération. Il faut s'attendre à des mois de débats d'experts. Tous ces mois perdus risquent d'avoir des conséquences sur le développement de nos territoires.

Monsieur le Maire

Certains agents des territoires sont plus sollicités au niveau de ces villes. Pour d'autres, on ne sait pas où la compétence se situera. J'aurais préféré que la loi NOTRe maintienne les EPCI. Les EPT complexifient le modèle.

Monsieur LAFON

Le premier projet obligeait les communes à intégrer un EPCI puis à mettre en place une Métropole. Ce projet a été rejeté par la droite et les communistes au Sénat. Il est important de le rappeler.

Au sein du T12, tous les maires ont voté le fait que ce soit une coopérative de communes. Cette notion paralyse tout. On retire le scrutin majoritaire dans les prises de décision. J'insiste pour que cette commission s'installe. Le problème tient à la différence de richesse entre les communes, liée à la présence d'entreprises sur leur territoire. Rungis est un cas particulier. Il sera difficile de s'y comparer pendant de très nombreuses années.

Monsieur LIPIETZ

La première solution esquissée consistait à aller vers une fédération d'EPCI. La droite et le PC ont refusé cette solution au Sénat. Nous avons ensuite assisté à un putsch du PS francilien qui a imposé un sac de nœuds. La loi NOTRe est la plus effroyable des lois territoriales de l'histoire. Même la constitution belge est plus simple ! Nous sommes entrés dans « l'indémorable ».

Aujourd'hui, les administrations négocient entre elles. En commission d'appel d'offres, nous sommes disputés entre élus pour savoir quand tous les appels d'offres devraient converger pour ainsi réaliser des économies d'échelle. Personne n'était capable de dire parmi les élus à quelle date devait avoir lieu cette convergence. Les services ont trouvé une réponse de leur côté. Ils ont mis en place des groupes de travail pour avancer. L'administration fonctionne en autocontrôle.

L'autre solution consisterait à continuer comme avant, ce qui conduirait l'EPT à se « cantonaliser ». Les anciennes intercommunalités maintiendraient leur fonctionnement. Nous avons accepté ce regroupement pour pouvoir mettre la main sur le trésor de Rungis et de Chevilly. Quand la question s'est posée de partager la manne du fonds de péréquation intercommunale, une aile dure, emmenée par l'Haÿ-les-Roses et Juvisy, s'y est opposée. Ce vote a provoqué la scission du groupe de droite. Certaines villes, comme Rungis, Paray-Vieille-Poste ou Valenton, ont annoncé qu'elles étaient prêtes à partager leur richesse. J'appelle les élus de droite de Villejuif à appliquer cette ligne lors des votes au T12.

Monsieur le Maire

Le pacte fiscal, social et de solidarité constitue un ensemble. Le vote que vous mentionnez ne concernait que le FPIC. On allait redistribuer des montants importants à Villeneuve et Valenton qui ont voulu intégrer le T12. Villejuif a perçu un FPIC supérieur de 361 000 euros par rapport aux estimations. Je ne considère pas que Villejuif est une ville riche. Je défendrai un pacte fiscal, social et solidaire, plutôt que de s'accorder sur des redistributions entre amis. Il faut se retrousser les manches pour partager la solidarité. J'ai défendu le modèle de la CAVB. Il faut se situer dans une réflexion globale.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

5. Délibération n° 166/2016: Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2017 avant le vote du budget (rapport n° 16-12-102)

Monsieur LIPIETZ

Comme nous n'aurons pas voté le budget avant le 1^{er} janvier, il convient d'engager sans attendre un certain nombre de dépenses.

Monsieur GIRARD

Il est normal de voter cette avance.

J'attire votre attention sur l'équation présentée dans le rapport : « *PB+DM 2016 : 857 000 euros.* » Or, l'équation devrait être en réalité : 962 000 euros -102 000 euros = 857 000 euros. Nous votons cette avance de trésorerie sur la base d'un budget inférieur à celui voté en 2016.

Monsieur VIDAL

Certes, la DM est négative. Mais cette équation est correcte.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

6. Délibération n°167/2016 : Attribution d'une avance de subvention aux associations et clubs sportifs pour la saison 2016-2017 (rapport n° 16-12-310)

Madame ANREP-LE BAIL

Il convient d'accorder une avance de trésorerie aux associations sportives en se basant sur les budgets précédents.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame THOMAS

Plusieurs membres de la troisième commission ont demandé que la politique sportive fasse l'objet d'une présentation globale.

Monsieur le Maire

Il revient à l'adjoint aux sports de présenter ce point.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

7. Délibération n° 168/2016: Commission consultative du mouvement sportif local (rapport n° 16-12-315)

Monsieur le Maire

Je propose d'amender ce rapport afin de faire passer à trois membres et trois suppléants le nombre de représentants de la majorité et de l'opposition.

Monsieur FERREIRA-NUNES

Le suppléant peut-il assister aux séances en même temps que le titulaire ? Nous y sommes favorables.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas opposé à cette proposition. Cependant, je vous invite à regarder les rapports de présences dans les différentes instances de la Ville.

L'évolution proposée nécessitera plus de représentants de l'OMS, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une commission paritaire.

Monsieur OBADIA

Une commission comportant trois titulaires de la majorité et trois titulaires de l'opposition, ainsi que sept ou huit membres de l'OMS me paraît suffisante. Il ne paraît pas raisonnable de doubler les représentants de la Ville. L'organisation deviendrait ingérable. Il faut s'en tenir aux titulaires. Les suppléants remplaceront les titulaires le cas échéant.

Monsieur BADEL

Les suppléants reçoivent généralement une convocation pour toutes les commissions ou instances de la Ville. Il n'est pas certain qu'ils viendraient tous systématiquement. Compte tenu des différents groupes existants au sein du Conseil, tous n'auront pas de titulaires. Le souci est de pouvoir assister aux réunions, même en tant que suppléant. Je souhaite que l'on fasse preuve de souplesse.

La séance est suspendue de 22 heures 10 à 22 heures 18.

Monsieur le Maire

Je propose d'amender la délibération pour passer neuf représentants de l'OMS, cinq membres du Bureau, trois titulaires et trois suppléants pour la majorité et pour l'opposition.

Quels sont les élus que l'opposition propose ?

Monsieur GIRARD

Monsieur GIRARD, titulaire.

Madame DA SILVA PEREIRA

Monsieur BULCOURT, titulaire, et Madame DA SILVA PEREIRA, suppléante.

Madame LEYDIER

Monsieur BADEL, suppléant.

Monsieur LIPIETZ

Madame GANDAIS, titulaire, et Monsieur STAGNETTO, suppléant.

Monsieur BOUNEGTA

Nous proposons comme titulaires Monsieur LECAVELIER, Monsieur MOSTACCI, Madame ARLE et comme suppléants Madame DUMONT-MONNET, Monsieur BOKRETA, Monsieur FERREIRA-NUNES.

Monsieur FERREIRA-NUNES

Le groupe Villejuif Notre Ville prend acte du choix déséquilibré de représentation des groupes de la majorité. Il est proposé de nommer Madame ARLÉ, de l'opposition, face à un membre de la majorité. Nous nous abstenons.

Monsieur BOUNEGTA

Madame ARLÉ faisait déjà partie de cette commission. Monsieur LECAVELIER faisait auparavant partie du groupe Villejuif Notre Ville. La proposition est équitable.

Monsieur VIDAL

Je ne comprends pas ces explications. Monsieur LECAVELIER ne fait plus partie du groupe Villejuif Notre Ville. Nous avons décidé de nous recentrer sur une vraie politique de centre gauche. Nous avons fait le ménage. Madame ARLÉ ferait-elle partie de la majorité ?

Monsieur le Maire

Je vous propose de voter globalement les 12 candidatures.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés
3 ABSTENTIONS

8. Délibérations n°169/2016 à 170/2016 : Approbation d'une convention d'objectifs annuelle entre la ville de Villejuif et l'Office Municipal des Sports (OMS). Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'OMS (rapport n° 16-12-312)

Madame YAPO

Afin de soutenir et de développer le mouvement sportif local et de créer une structure de réflexion et de concertation, la Ville a signé une convention de partenariat avec l'OMS le 14 octobre 2016. Elle doit être complétée par :

- la convention d'objectifs ;
- la convention de mise à disposition des locaux situés au 44, avenue Karl-Marx à Villejuif ;
- un règlement de fonctionnement et de communication entre la Ville et l'OMS.

Cette convention entrera en application à partir du 1^{er} janvier 2017.

Par cette convention, la Ville accepte le principe de verser une subvention de fonctionnement de 150 000 euros pour l'année 2017, sous réserve de son approbation lors du vote du budget.

La commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Monsieur GIRARD

Il fut un temps où nous nous sommes beaucoup interrogés sur la mise en place de cet OMS. Désormais que l'OMS existe, il semble normal d'adopter une convention avec la Ville. Nous n'oublions pas les méthodes que vous avez utilisées vis-à-vis de l'USV.

Nous demandons depuis des années la tenue d'un vrai débat sur la politique sportive à Villejuif. Nous le rappelons à chaque Conseil. Si vous ne savez pas comment organiser ce débat, je vous invite à regarder le thème du concours externe d'administrateur territorial : « *Vous êtes la nouvelle directrice en charge des politiques sportives de la Ville. Les élus souhaitent refondre la politique sportive. Aidez les élus à présenter un projet.* » Je souhaite que vous nous présentiez vos objectifs en termes de politique sportive. Ce débat serait constructif. Il ne vient toujours pas. L'OMS n'est pas l'expression d'une politique sportive. Il s'agit d'un outil de gestion et d'animation du mouvement sportif.

Monsieur BADEL

Je partage cette intervention. Je demande à nouveau la tenue de ce débat sur la politique sportive.

Madame CORDILLOT

La note précise que les objectifs de cette convention seront évalués fin 2017 par une commission composée du président de la commission, de deux membres du Conseil municipal ou leurs suppléants représentant la majorité, de deux membres du Conseil municipal ou leurs suppléants représentant l'opposition. S'agit-il de la commission que nous venons de créer ? Il n'est plus question de représentants de l'OMS. Ces éléments paraissent confus.

Par ailleurs, lors d'un précédent Conseil, vous nous aviez expliqué que l'un des intérêts d'un futur OMS consistait à mettre fin à un certain nombre de prestations extérieures. Le budget alloué à l'OMS serait plus modeste que celui alloué auparavant à l'USV. Or il est question de faire appel à un prestataire extérieur pour assurer la comptabilité, ce qui paraît assez logique. Par ailleurs, vous proposez d'approuver le principe d'une subvention de 150 000 euros. Or ce montant n'est pas très nettement inférieur à la subvention auparavant accordée à l'USV Union.

Nous n'avons toujours pas eu de débat sur la politique sportive de la Ville. Celle-ci est déléguée à l'administration. Vous souhaitez que les clubs remplissent un certain nombre de fonctions à la place de la Ville.

Nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire

La commission en question est bien la même. Il convient donc d'amender cette délibération.

Auparavant, le cabinet comptable était pris en charge par la Ville. Le coût supporté par la Ville fluctuait entre 62 000 et 70 000 euros. Il n'apparaissait pas dans la subvention accordée à l'USV Union. Si l'on tient compte du coût du cabinet comptable, les dépenses liées à l'USV Union se sont élevées à :

- 279 000 euros en 2012 ;
- 270 000 euros en 2013 ;
- 332 000 euros en 2014 ;

- 310 000 euros en 2015 ;
- 190 000 euros en 2016.

Il ne revient pas à la Ville de missionner un comptable. Il convient de laisser une autonomie à l'OMS. Le montant de la subvention comprend les frais liés à l'expert-comptable. Après discussion avec les représentants de l'OMS, nous avons estimé l'enveloppe globale à 150 000 euros. Par ailleurs, nous souhaitons accompagner l'OMS à trouver d'autres partenaires. Cette proposition paraît totalement cohérente. Nous passons d'une moyenne de 280 000 euros à 150 000 euros. Cette approche est responsable. J'ai apprécié la manière dont l'OMS a été construite. La commission procédera à l'évaluation de l'OMS.

Madame DA SILVA PEREIRA

Si la subvention allouée à l'OMS est inférieure par rapport aux années antérieures et que cette subvention comprend l'expert-comptable, vous accordez donc encore moins de moyens à l'OMS. Si l'on se base sur un coût de 62 000 euros par an, l'expert-comptable représentera une part importante du budget.

La Ville se désresponsabilise de la politique sportive. Elle demande aux dirigeants de supporter un certain nombre de responsabilités. Pour la communication, l'OMS doit concevoir, rédiger, produire et diffuser avant le début de la saison sportive un support de communication présentant l'ensemble des activités sportives des associations et celles proposées par la Ville. L'OMS va donc financer la promotion de la politique sportive de la Ville.

Par ailleurs, l'OMS doit participer à l'organisation des grands événements sportifs villejuifois. Cette année, la Mairie a annulé pour des raisons de sécurité la Corrida, qui représente l'événement sportif de Villejuif depuis plus de 20 ans. L'OMS doit participer, préparer, animer et évaluer ce type de manifestation. On ne sait pas comment la Ville va participer à l'élaboration de l'ensemble des documents. Tout sera supporté par les bénévoles de l'OMS.

Tous les clubs sportifs sont-ils obligés de s'inscrire à l'OMS pour obtenir des créneaux ou des subventions ? Il est indiqué que l'OMS doit participer à évaluer la Corrida en partenariat avec l'ASFI. Faut-il en déduire que l'ASFI ne fera pas partie de l'OMS ?

Monsieur le Maire

Tous les clubs sportifs ont voté leur adhésion à l'OMS.

Monsieur le Maire met les deux délibérations aux voix :

- *Approbation d'une convention d'objectifs annuelle entre la ville de Villejuif et l'Office Municipal des Sports (OMS)*

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés
7 ABSTENTIONS

- *Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'OMS*

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés
5 ABSTENTIONS

9. Délibération n° 171/2016 : Reconduction pour un an des conventions de partenariat pluriannuelles entre la Ville de Villejuif et 10 associations sportives (rapport n° 16-12-311)

Madame OUCHARD

Auparavant, la convention était signée sur une durée de trois ans. Elle arrive à terme au 31 décembre 2016. Il est proposé de prolonger la convention sur une année.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame GANDAIS

Pourriez-vous expliquer la raison de ces conventions ? Ces 10 associations ne font-elles pas partie de l'OMS ?

Monsieur le Maire

Il est proposé de reconduire la même délibération qu'auparavant.

Madame CORDILLOT

La convention est obligatoire à partir d'un certain montant de subvention.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

10. Délibération n° 172/2016: Attribution d'une subvention à l'OMS (rapport n° 16-12-309)

Madame YAPO

La Commune décide d'attribuer à l'OMS une subvention d'amorçage de 12 000 euros dans le but de l'aider à se doter de matériels et d'équipements indispensables pour commencer à assurer les missions d'accompagnement des clubs. Cette subvention contribuera aussi à rembourser le prêt contracté depuis le mois de septembre pour faire face aux premières dépenses.

La troisième commission a rendu un avis favorable

Madame CORDILLOT

Je m'étonne qu'une association à peine créée ait pu contracter des prêts.

Monsieur le Maire

L'association a été créée cet été. Une ouverture de compte a eu lieu en septembre. L'OMS est déjà au travail. Nous allons procéder à la clôture finale de l'USV Union fin décembre. Le montant de la subvention accordé à l'USV Union était plus faible dans la mesure où l'OMS a déjà pris le relais. Un accord a été donné à l'OMS par la banque au moment de l'ouverture de compte. L'OMS opère déjà auprès des clubs depuis la rentrée.

Madame LEYDIER

J'ai été étonnée que ce rapport soit aussi vide. Vous donnez très peu d'explications pour l'attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'OMS, alors que pour l'attribution de 4 000 euros à une compagnie de théâtre, les éléments sont extrêmement détaillés. En tant que Conseillers d'opposition, nous pourrions être en droit d'avoir plus d'explications.

Madame DA SILVA PEREIRA

L'OMS a-t-il obtenu ce prêt car il possédait la garantie d'avoir une avance de subvention ?

Monsieur FERREIRA-NUNES

Nous aurions aimé avoir la présentation du détail des sommes déjà engagées.

Monsieur le Maire

Un document sera remis sur table lors du prochain Conseil.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés
14 ABSTENTIONS

11. Délibération n° 173/2016 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'US VILLEJUIF rugby pour l'organisation du projet rugby dans les écoles (rapport n° 16-12-308)

Madame ANREP-LE BAIL

L'USV Rugby intervient au niveau des CM1. Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 300 euros.

La commission a rendu un avis favorable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

12. Délibération n° 174/2016: Subventions allouées au mouvement associatif local (hors mouvement sportif) en 2016 (rapport n° 16-12-314)

Madame YAPO

Afin de soutenir les associations qui ont exprimé leurs difficultés au sein de la commission paritaire et après étude de leur dossier, nous proposons de leur verser une subvention de fonctionnement. Le budget alloué au mouvement associatif atteint 49 360 euros. Le solde disponible à ce jour s'élève à 10 917 euros.

Nous proposons de répartir la somme de 3 567 euros entre 13 associations. Ces dépenses seront imputées au chapitre 61 du budget de l'exercice en cours.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame THOMAS

Nous voterons pour cette délibération. Nous aurions voulu savoir comment ont été identifiées les associations en difficulté.

La subvention du Département a été réduite. Les associations doivent désormais en faire la demande alors qu'elle était attribuée automatiquement auparavant. Il serait intéressant de connaître le nom des associations qui ont fait cette demande et de savoir pourquoi certaines n'ont pas fait cette démarche.

Madame CORDILLOT

De plus en plus de subventions sont accordées sur la base de projets. En incluant les aides perçues au titre de la politique de la Ville ou des aides aux projets, les montants cumulés des subventions perçues par les associations atteignent parfois des montants élevés. Nous aimerions avoir un document qui présente le fonctionnement des projets et le public touché.

Madame TAILLE-POLIAN

Le rapport indique que la diminution des subventions départementales a mis en difficulté de nombreuses associations villejuifoises, sans mentionner la baisse importante des montants des subventions en provenance de la Ville. De nombreuses associations n'ont pas renouvelé leur demande.

En commission des associations, chacun étant très attentif aux baisses de dotation, nous avons eu une approche prudente. Nous avons constaté un reliquat pour les associations de plus de 3 300 euros. On s'est dépêché de réunir une nouvelle commission. Nous avons regardé les associations qui n'avaient pas demandé de subvention. Nous voterons pour ce rapport, car nous nous félicitons de la hausse de la subvention au Secours Populaire Français ou à des associations culturelles. Cependant, cette manière de travailler n'est pas correcte.

Le passage d'une subvention de fonctionnement à des aides à projet n'est pas logique. Nous subventionnons en projet des associations pour lesquelles le projet correspond au fonctionnement.

L'Ensemble vocal a subi une importante baisse de subvention dès l'année dernière. Chaque année, son activité correspond à un projet, qui consiste à organiser des concerts. Vous fragilisez cette association. Je m'interroge sur cette façon de faire qui conduit à ne plus offrir de continuité d'une année sur l'autre. Deux ans et demi après votre arrivée, ce fonctionnement n'est pas stabilisé.

Monsieur FERREIRA-NUNES

La méthode nous pose problème. Nous nous abstenons. Le sens d'une commission est de garantir la transparence d'une délibération, dans le cadre de critères et d'objectifs d'intérêt général cohérents avec les orientations politiques.

Comment détermine-t-on les associations les plus en difficulté ? Au vu des associations mentionnées, rien n'indique le respect de ces critères.

En termes budgétaires, vous semblez céder à la tentation de faire tourner le camion dans la caserne, afin de pouvoir reconduire les budgets d'essence d'une année sur l'autre. Nous souhaitons qu'une réflexion de fond soit menée en vue de l'année prochaine.

Monsieur le Maire

Je partage totalement vos propos.

Monsieur OBADIA

Une association qui demande une subvention à la Ville doit œuvrer à Villejuif, dans l'intérêt de ses habitants. Elle doit pouvoir produire ses statuts, ses projets et ses bilans, ainsi que son budget. Il faut qu'elle présente ses objectifs. Nous devons nous assurer qu'il ne s'agit pas d'une entreprise déguisée pour cibler les bonnes associations. Nous devons mieux travailler sur ces aspects.

Monsieur le Maire

Je souhaite que la commission des associations se réunisse avec un ordre du jour et des rapports des associations. Par ailleurs, nous demandons qu'un tableau présentant les subventions et les autres avantages dont bénéficient les associations afin d'avoir une visibilité complète du soutien de la Ville. Nous avons découvert que des associations, qui disposaient de conventions d'usages de locaux, ne payaient pas les fluides alors que la loi l'oblige.

Madame CASEL

La façon qu'à Madame TAILLE-POLIAN de parler de notre travail est excessivement désagréable. Nous sommes arrivés dans une rare confusion. Nous savions à peine qui utilisait les salles. Certaines associations utilisaient des moyens sans les demander. Une nouvelle directrice est en train de tout remettre à plat.

Nous ne savons pas quelles associations ont demandé une subvention en dehors de la Ville. J'espère que ces éléments nous seront communiqués. Cependant, il est certain que seules les grosses associations peuvent monter des dossiers.

Il est logique que les associations perçoivent une subvention de fonctionnement. Certaines travaillent énormément et mènent des projets passionnants. Il est normal que nous aidions leurs projets. Nous en discutons avec elles et examinons leurs demandes. Le mouvement associatif est un moteur formidable pour la Ville. Nous faisons du mieux possible notre travail pour le soutenir.

Monsieur CAPORUSSO

Je partage les propos tenus précédemment par mes collègues, Madame TAILLE-POLIAN, vous avez cité le mauvais exemple. Dès que l'Ensemble vocal de Villejuif nous a fait part de ses difficultés, nous les avons immédiatement aidés autant que de besoin.

Madame TAILLE-POLIAN

J'ai participé à cette commission de manière constructive. Je me permets de prendre un peu de recul sur la façon dont nous avons travaillé. Un certain nombre d'associations n'ont pas soumis de nouvelle demande cette année.

L'Ensemble vocal a été en difficulté à cause des baisses de subvention de l'année précédente. Les lotos permettaient aux associations de se financer. Ils ne peuvent plus avoir lieu aux Esselières comme auparavant. Vous procédez à un rattrapage vis-à-vis de difficultés que vous avez créées. Beaucoup d'associations ont été découragées. La commission connaît ces associations. Mais la manière de procéder n'est pas satisfaisante. Les membres associatifs de la commission se sont plaints des galimatias budgétaires. Plus personne n'était capable de comprendre la répartition des masses budgétaires.

Nous voterons pour ces subventions, car elles vont permettre aux associations de monter des projets au service des habitants.

Monsieur VIDAL

Cette délibération ressemble à un camion qui tourne dans la cour d'une caserne de l'armée. Certaines associations se verraient attribuer des subventions sans même avoir fait de demande. S'il reste des reliquats budgétaires, ce n'est pas une raison pour tout dépenser avant la fin de l'année.

Madame YAPO

Nous ne distribuons pas des subventions à la tête du client. Les associations se présentent devant la commission. Toutes les associations fournissent des bilans d'activité et des bilans financiers. Nous étudions les dossiers avant d'octroyer des subventions.

Madame DA SILVA PEREIRA

D'un côté, vous encensez les associations. De l'autre, vous leur demandez de remplir des dossiers sans fin. Or, quand le Conseil départemental demande aux associations de produire des bilans et des projets, vous le condamnez. Celui-ci n'attribue plus de subvention de manière automatique, mais sur présentation d'un projet.

Je suis choquée d'entendre parler d'entreprises cachées. Je ne sais pas à quelles associations vous faites référence. Même si elle emploie des salariés, une association s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire, que Monsieur le Maire défend lors de réunions publiques.

Votre méthode consiste à limiter la dépense des lignes budgétaires votées. Comme ces lignes n'ont pas pu être engagées, vous les réduisez à nouveau. Vos méthodes conduisent à étouffer les associations. De la même manière, certains Villejuifois ne frappent plus à la porte du CCAS car les aides facultatives ont été réduites.

Monsieur BADEL

Il faut rester raisonnable et ne pas ajouter de l'austérité à l'austérité. Le budget alloué à l'association a été diminué. Les associations ont pu présenter leurs projets et expliquer l'usage des fonds. Le rapport pourrait être plus étoffé pour présenter ces projets. Néanmoins, il n'est pas illogique de demander moins d'éléments à une association qui se voit attribuer 200 euros qu'à une association fortement subventionnée. Il faut faire preuve de bon sens. Certaines associations n'ont quasiment pas de moyens. On ne va pas leur demander de remplir des dossiers de 25 pages. Plus vous allez complexifier les règles d'attribution, plus vous allez décourager les petites associations. Je vous invite à trouver un compromis raisonnable. Je suis favorable à ce que certains projets puissent être soutenus au titre de la politique de la ville, comme par exemple pour le projet porté par les Amis de la librairie Points Communs.

Je voterai pour ce rapport.

Madame THOMAS

Je remercie Madame YAPO d'avoir souligné que la commission paritaire avait bien fonctionné depuis deux ans. Je suis ravie d'apprendre que Madame CASEL allait mettre fin à la pagaille que j'avais pu mettre. Je lui ferai toutefois remarquer qu'elle n'a apporté aucune réponse précise à mes questions.

Monsieur VIDAL

Des associations sont plus malignes que d'autres, comme les Amis de la librairie Points Communs, qui bénéficient d'une subvention d'aide au projet et d'une subvention de la politique de la ville.

Monsieur OBADIA

Des associations masquent des entreprises. La commission en a débusqué certaines, dont des associations dites d'aide à la personne, qui sont des entreprises déguisées. Nous devons être vigilants.

Madame CORDILLOT

Madame CASEL a laissé entendre qu'il n'existait aucune transparence sur les moyens mis à disposition des associations. J'invite Madame CASEL à reprendre les dossiers qui lui étaient transmis lorsqu'elle était Conseillère de l'opposition. Ils détaillaient les subventions, les cars, le nombre de lotos et les moyens humains. Les rapports étaient bien plus précis que ceux que vous êtes en mesure de nous fournir. La commission paritaire, mise en place depuis des années, comprenait des représentants de l'opposition.

Monsieur LAFON

Monsieur VIDAL sous-entend qu'une association aurait un côté magouilleur. Il est très difficile de maintenir une librairie indépendante dans une petite ville de banlieue. La subvention que vous leur accordez ne représente rien au regard du travail fourni par les membres de cette association. Vous voyez petitement les choses, par rapport à votre petit budget.

Madame OUCHARD

Les associations qui ont proposé un projet correctement établi dans le cadre de la politique de la ville contribuent à répondre à un axe de cette politique. Les Amis de la librairie Points Communs ont mis en place un travail pour soutenir cette librairie et pour amener le livre à l'école. Je ne peux pas mesurer le nombre d'heures passées à accompagner les enfants. Je ne peux pas entendre les propos de Monsieur VIDAL. J'ai soutenu ces dossiers au sein du FIL pour obtenir ces subventions.

Monsieur VIDAL

Ces subventions proviennent du budget municipal. Je serais ravi de lire un rapport complet sur la politique de la ville.

Monsieur LAFON, le budget est effectivement petit. C'est la raison pour laquelle nous y prêtons attention. Nous demandons d'avoir une vision globale de tout ce dont bénéficient les associations.

Madame OUCHARD

Je propose de présenter les projets de politique de la ville dans l'enceinte du Conseil.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés
3 ABSTENTIONS

Monsieur le Maire

Je souhaite à l'avenir que les délibérations pour les subventions au titre de la politique de la ville soient distinctes, afin d'avoir une vision claire des projets sur les quartiers prioritaires.

13. Délibération n° 175/2016: Réservation de places d'accueil Petite Enfance en crèche privée pour 10 berceaux. Autorisation de lancement de procédure adaptée et de signature de marché (rapport n° 16-12-301)

Madame OUCHARD

La municipalité s'oriente vers des formules complémentaires aux crèches municipales pour augmenter le nombre de places d'accueil pour la petite enfance.

La troisième commission a rendu un avis favorable, moins deux abstentions. Madame THOMAS a demandé que soient précisés les critères d'attribution d'une place en crèche. Je l'ai renvoyée sur le site de la Ville où se trouvent toutes les informations.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

A quoi sert l'achat de berceaux dans des crèches privées, sachant que les parents paient la même chose grâce à une convention avec la CAF ? La seule différence tient au fait que la municipalité choisit les familles qui vont bénéficier d'une place pour leur enfant. Avec ou sans achat de berceaux, les crèches villejuifaises sont utilisées par les familles de Villejuif.

La Ville est habilitée à promouvoir la structure dans tous ses documents de communication en direction de la population villejuifaise. Une crèche a-t-elle besoin de publicité pour trouver des clients ?

Ce type d'opération est-elle intéressante pour la crèche ? L'entreprise Babilou fait partie du top 35 des entreprises au plus fort taux de croissance. Elle réalise plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Nous connaissons le besoin de places en crèches pour les parents à Villejuif. Nous ne pensons pas que des entreprises privées doivent réaliser des bénéfices grâce à de l'argent public.

Le service rendu est-il meilleur que par le service public ou le secteur associatif ? Une étude de la CNAF de juin 2016 sur les gestionnaires de crèche montre que le prix de revient moyen d'une heure de crèche s'élève à 11,54 euros dans une entreprise privée, contre 10,64 euros dans le secteur public et 9,25 euros pour un gestionnaire associatif. Les crèches associatives ont un coût de 20 % inférieur à celui du secteur privé, ce qui correspond à un écart de 80 000 euros pour 20 places par an. Les associations consacrent une part plus importante de leur budget aux charges de personnel que les entreprises du secteur privé. L'étude révèle aussi que l'associatif est le premier partenaire des collectivités, car elles sont plus compétitives économiquement et socialement ?

Pourquoi engagez-vous ces dépenses inutiles, alors que vous prônez la rigueur budgétaire ? Est-ce de l'ignorance, du clientélisme ? Nous n'avons jamais pu obtenir les critères d'attribution d'une place en crèche. Ces dépenses sont d'autant plus regrettables que Villejuif compte l'association Aragon et Castille, porteuse d'un projet de crèche parentale. Un local a été trouvé par l'association. Mais la Mairie préfère aider à s'installer des sociétés privées.

L'économie sociale et solidaire apporte un service moins cher et meilleur que le privé. Elle propose de l'éducation à la parentalité et à la non-violence, de la coéducation parents/professionnels.

Nous voterons contre ce marché.

Monsieur STAGNETTO

La crèche des Guipons est en souffrance depuis 2015. Rien n'a été fait à ce jour.

Madame ANREP-LE BAIL

Sans réservation, la crèche ne pourrait pas s'installer.

Madame CORDILLOT

Personne ne contestera la nécessité de mieux répondre aux demandes des familles. Beaucoup attendent une place en structure collective. Différents modèles existent, dont les crèches municipales ou départementales.

Il fut un temps où il était question d'un droit à faire garder son enfant avant la maternelle. Mais l'Etat n'a jamais débloqué de fonds pour la construction de crèches. Aujourd'hui, le service public n'est pas en mesure de répondre à un besoin. Souscrire pour quelques places permet de répondre à des demandes.

Cependant, la Ville a déjà signé un certain nombre de conventions de partenariat avec des crèches privées. Selon vos propos tenus en réunion publique, il est prévu d'augmenter le nombre de berceaux dans le cadre de l'ANRU. Au lieu d'acheter des berceaux, il est temps de se demander s'il n'y a pas lieu de concevoir une nouvelle crèche publique.

Je milite pour la mise en place d'un service public de la petite enfance pour garantir une égalité d'accès. La réponse à des demandes d'accueil devrait être obligatoire. Je n'ai pas lu l'étude de la CNAF. Les coûts de fonctionnement sont sensiblement égaux. La question est surtout de savoir qui paie les investissements. L'achat de berceaux ne sert qu'à financer le fonctionnement. Mais on facilite la possibilité que les crèches privées puissent prospérer. Elles ont besoin d'un certain nombre de réservations garanties par le biais de ces conventions pour se lancer dans ces opérations. Je souhaite une remise à plat de la réflexion sur les futures places en crèches. Il faut continuer la bataille pour que le droit d'accueil des petits enfants avant la scolarisation devienne une réalité.

Sur la forme, le document comporte un copier-coller. Je vous invite à relire le cahier des clauses techniques particulières. Il est écrit que la crèche se trouve à proximité du métro Léo Lagrange puis, dans le paragraphe suivant, du métro Paul Vaillant-Couturier.

Madame OUCHARD

Nous nous sommes interrogés sur la construction d'une crèche municipale pouvant offrir des places d'accueil de petits enfants. Le Département a réduit son aide à l'investissement. Le coût du berceau à la crèche Lucie Aubrac se monte à 13 000 euros par an.

Or, à la crèche Babilou, ce coût se limite à 8 000 euros. La question ne se pose pas. L'institution privée offre des tarifs privilégiés.

Je rappelle que les représentants des crèches privées siègent à la commission d'attribution des places en crèche. Nous discutons des dossiers.

Certes, la crèche parentale peut coûter moins cher. Mais Madame LAMBERT-DAUVERGNE a aussi oublié de dire qu'une crèche associative a besoin que la municipalité prenne en charge le loyer et les charges attenantes. J'ai reçu à plusieurs reprises l'association Aragon et Castille, qui m'a proposé des conventions. Pour une surface de 200 m², le loyer était évalué entre 4 000 et 6 000 euros mensuels. S'agissant du bâtiment situé derrière la Bourse du travail, nos services ont évalué que l'accueil de 18 enfants nécessiterait 2 millions d'euros de frais pour la mise aux normes.

Madame LEYDIER

Nous allons voter pour ce rapport.

La petite enfance est une compétence de la Ville et représente des dépenses. Il n'est donc pas choquant de lui attribuer un budget. Le département du Val-de-Marne a pris la décision d'ouvrir 500 nouvelles places en crèche grâce à une optimisation dans l'organisation. Contrairement à ce que laisse entendre le rapport, le Département ne s'est pas désengagé.

La CAF est l'organisme qui finance le plus la petite enfance. Ce qui reste à la charge de la Ville dépend de la volonté de remplir ces missions.

Le contrat prévoit des places au forfait et non à l'heure, comme on trouve dans les micro-crèches. Celles-ci peuvent représenter une solution. Mais il faut veiller au développement des micro-crèches soutenu par les entreprises privées car elles n'offrent pas un accès à toutes les familles. Dans le cas présent, il est question de places à temps complet. Mais les horaires d'ouverture ne correspondent pas aux demandes de la population concernant les horaires décalés. Comment les personnes qui travaillent le dimanche feront-elles garder leur enfant ? Il convient de mener une réflexion plus globale à mener sur la politique de la petite enfance qui réponde réellement aux besoins.

Monsieur VIDAL

S'agissant du copier-coller, je tiens à signaler que la crèche n'est à proximité immédiate d'aucun des deux arrêts de métro. Je regrette qu'en CAO, nous n'ayons pas effectué un copier-coller pour les critères prix. Lorsque nous avons lancé le marché pour les crèches Babilou, le critère prix représentait 35 %. La CAO a décidé de le limiter à 20 %. Je le regrette.

Monsieur LAFON

En France, seuls 16 % des enfants de moins de trois ans se trouvent dans une crèche collective. Les entreprises privées se développent car le marché est énorme du fait de la distorsion entre l'offre et la demande. De plus, cette activité est financée par les collectivités territoriales. Nous réservons des lits. La CAF participe au prix de journée mais aussi aux investissements.

Le fait de développer des crèches privées n'est pas choquant. Mais il faut distinguer les crèches privées qui recherchent le profit des crèches associatives qui portent des valeurs. Les contraintes sont cependant les mêmes pour toutes en termes de taux d'encadrement. Elles font face à des difficultés de recrutement et de formation du personnel.

Tout système où il existe une telle distorsion entre l'offre et la demande génère beaucoup d'insatisfaction au moment de l'attribution des places. Ceux qui n'obtiennent pas de place ne comprendront jamais les critères.

En France, l'école est obligatoire à partir de six ans. L'Etat a mis en place des écoles maternelles. Seule une solution de ce type peut fonctionner pour la petite enfance. Elle vise à proposer aux familles d'avoir une place en structure collective. Certes, un tel système représenterait des dépenses, mais il générerait des emplois et offrirait la capacité aux gens d'avoir une vie professionnelle et familiale.

Tous les ans, Madame OUCHARD présente le détail des dépenses crèche par crèche. Or les chiffres avancés ne sont pas justes. Les structures les moins chères sont Lebon et Vaillant-Couturier, car les bâtiments anciens sont largement amortis. Le coût des berceaux y est nettement moins cher que celui du privé.

Madame GANDAIS

Je conteste les 2 millions d'euros de coûts de travaux sur le local envisagé pour la crèche parentale. Ce local n'a pas été retenu pour des problèmes d'accès pompiers, bien avant que les moindres travaux ne soient chiffrés.

Madame ANREP-LE BAIL a assuré que l'installation d'une crèche ne pouvait se faire qu'avec la réservation de berceaux. Je le conteste également. Les deux micro-crèches se sont installées sans aucune aide de la Ville. Elles n'ont rencontré aucune difficulté à se remplir.

En commission d'appel d'offres, nous avons appris que le projet de crèche privée dans le local de la rue Marcel Paul n'avait pas abouti.

Madame OUCHARD

Madame GANDAIS, vous m'aviez demandé de saisir le service de la petite enfance pour pouvoir évaluer l'ensemble des travaux à réaliser sur ce logement. Le problème de l'accès pompier n'a jamais figuré dans le refus de ce dossier. La mise aux normes était estimée à 2 millions d'euros.

Depuis le début de cette mandature, nous avons augmenté le nombre de places en crèche. Je remercie l'ensemble des crèches privées ou municipales pour leur gestion. J'ai réfléchi à la manière d'optimiser les places. Nous avons mis en place la crèche deux jours, trois jours et le contrat cinq jours. Deux enfants peuvent ainsi occuper un même berceau. Nous avons mis en avant le respect de l'accueil du tout-petit et le respect du personnel. J'ai écrit encore récemment à la CAF pour la mise en place d'une crèche à insertion professionnelle et sociale.

Monsieur le Maire

Avant 2014, la Ville honorait une réponse sur six, contre une sur cinq en moyenne en Ile-de-France. Grâce aux améliorations apportées, nous répondons actuellement à une demande sur quatre.

En 2016, Villejuif compte 12 structures multi-accueil publiques, qui représentent 675 780 heures de garde par an. La Ville compte également trois structures privées. Le nombre de places atteint 735 dans le public (Département et Ville) et 110 dans les crèches privées. En outre, 526 enfants sont gardés par des assistantes maternelles. 76 enfants sont accueillis par des nourrices en garde simple. Enfin, 1 029 enfants sont gardés par leur famille.

Je tiens à féliciter le travail mené par les services et les représentants des crèches privées. Nous sommes parvenus à répondre de manière plus favorable aux sollicitations.

Enfin, aucun problème n'a été signalé dans les crèches Babilou, alors que d'autres structures posent des difficultés.

Monsieur FERREIRA-NUNES

Le prix de revient dépend de la taille de la structure et du ratio entre frais fixes et coûts d'exploitation. Plus la structure est grande, plus le ratio est avantageux. Comparer la crèche Lucie Aubrac à la crèche Robert Lebon n'a pas beaucoup de sens.

Le coût d'un berceau privé ou public est à peu près identique. Le modèle économique des crèches privées repose sur l'attribution de berceaux à des entreprises. Je suis également favorable à mettre en œuvre une politique globale pour la petite enfance et que le nombre de crèches publiques augmente. Mais il faut tenir compte de la réalité économique et de nos capacités d'investissement. Aujourd'hui, il n'est pas possible de dégager 2,5 millions d'euros pour construire une nouvelle crèche.

Il convient de faire confiance aux services qui suivent de près les crèches privées et imposent une qualité de service. Ils valident leur mode de fonctionnement. Je suis attaché à cette cohérence.

Madame TAILLE-POLIAN

Dans une collectivité, un certain nombre de coûts ne sont pas reportés sur l'assurance chômage, par exemple. Le travail en crèche est difficile. Dans le privé, quand une personne se trouve en inaptitude, on met fin au contrat. Dans la fonction publique, on reclasse l'agent. Les comparaisons ne se limitent pas qu'à des questions de dépenses. Ce raisonnement est réducteur. Les enjeux pour la collectivité ne sont pas de même nature.

Par ailleurs, en 2013, nous répondions aux demandes pour un enfant sur quatre. Les chiffres peuvent être publiés.

Les besoins des familles sont importants. Il serait dommageable de réduire la politique de développement des places de petite enfance à l'appui au privé. Il importe d'accompagner d'autres types de crèches.

14. Délibération n° 176/2016 : Conseil municipal des seniors (rapport n° 16-12-304)

Madame BERTON

Dans le respect des dispositions de l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la Commune. Ces comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Ils peuvent transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Le Conseil municipal des seniors est :

- une instance de réflexion transversale et prospective ;
- une force de réflexion sur des projets à court terme, mais aussi à moyen ou long terme ;
- une instance de consultation et de concertation, soit par auto-saisine, soit à l'initiative du Conseil municipal.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur CAPORUSSO

Je partage sans doute avec vous le caractère tout à fait louable de cette tentative de constituer un Conseil municipal des seniors, de réenchanter une vie politique qui en a bien besoin. Nombreux sont les fâcheux en ce domaine, les egos mal placés, les responsables personnellement intéressés, les tentations prédatrices, les personnalités à tendance mégalomane ou cynique, mais aussi et surtout les manœuvres, les calculs, autant de maux dénoncés déjà dans la Grèce antique ou sous la République romaine.

L'homme est ainsi fait qu'il sait se renouveler sans pour autant parvenir à trouver des remèdes satisfaisants au tragique du destin de ses institutions politiques. Déjà, Sophocle et Euripide nous l'avaient enseigné dans leurs pièces traitant de la destinée humaine. Mais tels Tantale et les Danaïdes, nous persistons à recommencer dans nos tentatives en rejetant pourtant toute idée d'inutilité.

Alors, tel Prométhée, nous essaierons de dérober le feu aux dieux, le feu sacré de la ferveur démocratique. Nos temps obscurs menacés par la flamme Marine l'exigent. Parmi les nombreuses innovations qui fleurissent au cours de ces dernières décennies, les assemblées participatives ou représentatives diverses et variées, aspirant à donner davantage la parole aux citoyens de base, en sont un outil fétiche.

Pourquoi ne pas se laisser tenter ? L'anonyme, le profane de la politique a beaucoup de choses à apporter : un regard extérieur, des expériences, les remontées du terrain, une connexion plus grande avec tous les citoyens.

Fort de ces bonnes résolutions, le groupe des élus Villejuif Notre Ville a souhaité soutenir une initiative si louable dans laquelle il se reconnaissait. Emporté par son élan citoyen, il allait signer ce rapport des plus rassurants, quand certains détails ou plus précisément des noms nous ont interpellés. Leur qualité ou leur dignité n'est pas en cause. Etait-ce bien les noms que l'on s'attendait à voir émerger d'une procédure transparente et aléatoire de sélection parmi des candidats appelés publiquement à déposer leurs noms ?

Je cite :

- Madame Aline AUGIAS, pauvre orpheline de Nicolas SARKOZY, qui a pâti de l'ingratitude des électeurs de droite pour sélectionner son champion d'ex-Président, accessoirement femme de Monsieur JESSET, candidat aux dernières départementales sur la liste LR ;
- la moitié des membres de la section LR de Villejuif : Madame Marie-Louise CHAMBON, Madame Marie-José ALBARET, Monsieur Alain LAFON, Madame Françoise HURS...

Nous n'avons rien contre la participation des personnes âgées au rajeunissement de la vie politique. Cette instance comptera inévitablement des sympathisants et des militants. Quels que soient leurs votes, les seniors tiennent à bout de bras la participation électorale au-dessus du niveau de flottaison. Mais, de grâce, épargnons-nous de détourner de telles initiatives.

Si l'on ne parvient pas à ouvrir ces assemblées à du sang neuf, tâchons d'assurer un minimum de représentativité politique. Communiquons sur le processus de sélection, rendons compte des résultats à notre assemblée !

Enfin, que veut dire ce « *Conseil municipal des seniors* ». Il n'existe qu'un Conseil municipal, dont les membres sont sélectionnés par des procédures autrement plus complexes et sécurisées. Arrêtons de rapprocher par leur dénomination des assemblées qui n'ont pas le même statut ni le même rôle. Encourager la citoyenneté consiste d'abord à sauvegarder le caractère irremplaçable et la symbolique du seul et unique Conseil municipal. Pourquoi ne pas l'appeler commission ou comité consultatif municipal des seniors, en accord avec la législation ?

Il n'existe pas de loi contre ce type de favoritisme envers telle ou telle partie de l'électorat. Au sein du groupe des élus *VNV*, eu égard aux règles posées et au nom de notre devoir de défendre la respectabilité des initiatives censées concourir à l'amélioration de nos pratiques démocratiques, nous ne pouvons que marquer nos plus fortes réserves quant aux modalités de composition de cette instance.

Je conclurai par ces mots du *Prince*, de Machiavel : « *Tout n'est pas politique mais la politique s'intéresse à tout* ».

Nous voterons contre cette décision.

Monsieur le Maire

Quand le groupe *VNV* va-t-il arrêter d'attaquer les services de la Ville ?

Monsieur OBADIA

Monsieur CAPORUSSO, votre intervention est minable.

Ce Conseil municipal des seniors se veut être une instance de réflexion transversale et prospective et une instance de consultation et de concertation. Nous avons proposé un règlement intérieur qui explique clairement les choses.

Comment avons-nous proposé la mise en place de ce Conseil ? Les informations ont été diffusées sur le site de la Ville et dans le *VNV*, dès le numéro d'avril 2016. Il est rappelé que cette instance avait été présentée lors du banquet des retraités, en janvier 2016. Le *VNV* comportait un coupon à détacher pour les personnes intéressées.

Dans le numéro d'octobre 2016, nous rappelons que le 14 septembre, une réunion préparatoire à la mise en place du Conseil des seniors s'est tenue avec l'intégralité des personnes qui se sont portées candidates. Nous avons estimé que ce Conseil pourrait comporter une trentaine de membres. Nous n'avons reçu que 18 propositions. Il était possible de se manifester jusqu'à la fin octobre.

Pour mettre en place ce Conseil, nous avons proposé à un membre volontaire d'assurer la vice-présidence de ce Conseil pendant un an. Deux personnes se sont présentées : un homme et une femme. Ils assurent donc cette fonction pendant un an, après quoi ce mandat fera l'objet d'un vote.

Monsieur GIRARD

En commission, j'avais émis un avis favorable sur le principe de création d'un Conseil des seniors. La mise en place d'une instance consultative est toujours un bon signe démocratique.

Cependant, je me suis interrogé sur l'origine du règlement intérieur, qui est très formel. Je ne sais toujours pas d'où il vient. A mon sens, le Conseil municipal peut se prononcer sur le principe d'une instance consultative. On lance ensuite un appel aux citoyens, puis on travaille à un règlement intérieur. Or ce processus n'a pas été retenu.

La délibération acte la composition du Conseil municipal des seniors. Je ne connais pas ces personnes. En revanche, je connais d'autres personnes actives qui auraient pu s'impliquer si elles avaient été sollicitées. La publicité n'a pas été suffisante.

Le règlement intérieur prévoit qu'un actif ne peut pas être membre d'un Conseil des seniors. Avec Monsieur FILLON, il faudra donc attendre 70 ans pour siéger dans cette instance.

Le principe de ce Conseil me semble intéressant. Mais ce règlement intérieur ne paraît pas adapté. Je ne suis pas d'accord avec le fait de valider la composition. Je ne me sens pas légitime à désigner ces personnes.

Il fut un temps, le Conseil avait délibéré pour la création d'un Conseil local de la jeunesse. Vous l'avez abandonné. Je le regrette et j'aurais aimé que le Conseil municipal soit consulté à ce sujet. Vous avez annoncé la création d'un Conseil des enfants. A ma connaissance, il n'existe pas.

Je souhaite vous soumettre une proposition constructive. Je vous invite à reporter ce rapport et à mieux associer la population. Nous le voterons alors avec enthousiasme.

Madame BERTON

Monsieur CAPORUSSO, de nombreuses villes comprennent un Conseil municipal des seniors. Auparavant, il existait le Conseil des anciens.

Madame THOMAS

Nous sommes favorables à un Conseil des seniors. En revanche, la composition semble très étroite. Certes, il est difficile de mobiliser nos concitoyens. Mais pour les Conseils citoyens, la démarche avait été plus poussée. Nous nous abstiendrons. Nous espérons que ce Conseil parviendra à s'élargir.

Monsieur le Maire

Lors des rencontres avec les seniors, je les ai appelés à s'impliquer. Nous nous sommes appuyés sur le service des retraités. La responsable du service mène un travail formidable et a fait la promotion de cette nouvelle instance, y compris au sein de l'Assemblée générale des seniors. Nous n'avons reçu que 18 candidatures. Je suis favorable à relancer la promotion et à permettre que le nombre de membres augmente.

S'agissant du Conseil municipal des enfants, la quasi-totalité des directions des écoles ont refusé d'y participer. Seules deux écoles ont accepté, ce qui n'est pas suffisant. Nous réfléchissons aux moyens d'impliquer toutes les écoles. Il paraît important que les jeunes participent à cette démarche électorale. Ce projet fait partie de l'un des axes du PETD.

Monsieur OBADIA

Nous avons reçu 18 réponses. L'un d'eux s'est désisté suite à un problème de santé. Cependant, nous avons fixé à 30 le nombre de places. Nous continuerons donc d'accepter les nouveaux candidats. Nous avons retenu l'intégralité des candidats et nous n'avons refusé personne. Il faut les laisser démarrer. Quand ils vont commencer à travailler, d'autres les rejoindront probablement.

Monsieur BADEL

Nous ne sommes pas opposés au principe d'un Conseil consultatif des retraités, mais la méthode retenue n'était pas la bonne. Vous avez d'abord lancé des appels à candidature avant de nous faire acter la composition de l'instance. Vous nous expliquez que cette composition n'est pas définitive alors que la délibération conduit à l'arrêter. Vous nous faites approuver un règlement alors que le Conseil consultatif aurait dû en débattre lui-même. Nous vous demandons de retirer les articles 2 et 3.

La notion de « *Conseil municipal* » ajoute de la confusion. Il serait préférable de trouver une autre terminologie, comme « *Conseil consultatif* ».

Monsieur BOUNEGTA

Nous n'avons pas établi cette liste dans notre coin. Le *VNV* est destiné à tous les Villejuifois. Le groupe Villejuif Notre Ville estime que la communication n'a pas été suffisante, mais il existait les coupons réponses. Monsieur CAPORUSSO estime que les candidats sont de droite. Comment savoir si une personne est de droite ou de gauche ? Cette liste ne comporte pas que des gens de droite.

Madame DA SILVA PEREIRA

L'expertise des anciens est importante. Personne ne peut s'y opposer. Vous défendez un Conseil des seniors. La plupart d'entre eux ont le droit de vote. La citoyenneté consiste aussi à s'adresser aussi à ceux qui ne peuvent pas voter, par leur âge ou leur nationalité. Le Conseil local de la jeunesse impliquait justement des jeunes de moins de 18 ans.

Il semble que le règlement ait été rédigé par la majorité et non par les seniors eux-mêmes. Le Conseil local de la jeunesse avait décidé de son propre règlement intérieur ainsi que de ses commissions. Le Conseil municipal avait acté la proposition des jeunes. Votre méthode ne relève pas de la participation démocratique à la vie locale.

Il peut sembler choquant d'acter la composition de ce Conseil. A la lecture de cette liste, nous comprenons qui a pu lire attentivement le *VNV*. Il est complexe d'impliquer les citoyens sur des projets. Une annonce dans le *VNV* ne suffit pas. Le service des retraités a mené une action. Je souhaite savoir si les étrangers ont le droit de faire partie du Conseil. La liste détaille non seulement les noms des membres mais aussi leurs adresses. Les quartiers populaires ne semblent pas très représentés.

Le terme « *Conseil municipal* » peut choquer et prêter à confusion. Ce Conseil est amené à s'exprimer sur de nombreux sujets de la vie locale. Il conviendrait de trouver un autre nom.

Le règlement paraît très dur. Il est même question de devoir de réserve. Je m'interroge sur les dossiers stratégiques sur lesquels ils vont pouvoir travailler. Le règlement semble avoir tout prévu. Il est normal que la parole des membres de cette instance n'engage qu'eux-mêmes. Mais ce devoir de réserve paraît excessif.

Enfin, je souhaite savoir si ce Conseil sera rattaché au service retraités ou au service citoyenneté.

Monsieur LAFON

Je suis contre la création d'un Conseil municipal des plus de 60 ans qui ne travaillent pas. Cette distinction liée à l'âge et au fait de ne pas travailler me paraît totalement infondée. En revanche, créer des Conseils pour des personnes qui ne peuvent pas participer à la vie citoyenne ou qui sont confrontées à des problématiques particulières a tout son sens.

Madame LOUDIERE

Le dossier est très bien élaboré, mais il soulève un problème de fond comme de forme. Le règlement intérieur aurait dû être discuté d'une manière plus commune.

Le titre de « *Conseil municipal* » paraît effectivement gênant. Cette instance aurait pu s'appeler « *Conseil des seniors* ». J'aimerais que ce dossier soit reporté, faute de quoi je voterai contre.

Monsieur HAREL

Il n'existe qu'un seul Conseil municipal. Je propose de nommer cette instance le « *Conseil des sages* ». En Afrique, pour toute décision importante, les élus vont demander aux sages du village.

Je ne comprends pas pourquoi il est imposé de ne pas travailler. Beaucoup de personnes restent en activité après 60 ans, notamment dans le monde associatif.

Je m'interroge aussi sur le devoir de réserve. Certains élus ne le respectent pas. En matière de réserve, vous fournissez sur la liste les numéros de téléphone et les adresses mail. Cette liste aurait dû figurer en annexe.

Le règlement intérieur ne peut représenter qu'une proposition qui sera soumise à ce Conseil. Celui-ci devrait pouvoir le modifier. Les Conseils de quartiers pourraient désigner des représentants pour siéger dans le Conseil des sages de la Ville, ce qui contribuerait au lien social. Je regrette que nous n'ayons pas eu le temps d'échanger sur ces questions. Ce dossier mérite d'être retravaillé.

Monsieur OBADIA

Ce Conseil des seniors regroupe clairement des retraités. Il doit formuler des propositions qui intéressent tous les domaines touchant à l'amélioration de la qualité de vie des seniors. Plutôt que les services proposent des activités aux retraités, ils participeront eux-mêmes à la définition de celles-ci.

Le devoir de réserve tient au fait que les propositions issues du Conseil ne seront pas systématiquement validées. Il reviendra au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil des seniors nous présentera ses travaux chaque année. Par conséquent, il conviendra d'attendre que les actions aient été validées par le Conseil municipal avant qu'elles soient mises en œuvre.

Madame TAILLE-POLIAN

Plusieurs personnes vous suggèrent de reporter ce point. Vous soulignez que ce Conseil doit être représentatif de l'ensemble des quartiers. Or la liste proposée montre le contraire. Il serait plus sage de reporter ce dossier.

Monsieur VIDAL

Je voudrais rappeler à Monsieur OBADIA que la Ville compte des citoyens très impliqués, comme Madame Irène de SANTIS, Madame Jeannine ROLLIN-COUTANT, Madame CHARBONNEAU, Monsieur JULIANI, Monsieur VAILLANT. Je vous invite à vous retourner vers les groupes politiques qui constituent cette assemblée. Nous trouverons des gens impliqués qui auront envie de participer à la vie de ce Conseil.

Madame CORDILLOT

S'adjoindre un Conseil des anciens pour porter un regard sur différents dossiers locaux peut être très intéressant. Or Monsieur OBADIA vient de préciser que ce Conseil ne s'intéresserait qu'aux questions concernant les activités des seniors. Ma conception d'un tel Conseil n'est pas la même. Sur un projet d'aménagement, ils devraient pouvoir dire ce qui est important dans les espaces publics, par exemple. Il existe déjà une Assemblée générale des retraités. Elle peut donner son point de vue sur les activités existantes ou suggérer des évolutions. En réalité, vous êtes en train de remettre en cause l'assemblée existante et d'en restreindre la composition.

Enfin, si vous aviez demandé aux retraités s'il fallait supprimer le banquet, ils n'y auraient pas été favorables.

Monsieur CAPORUSSO

Le devoir de réserve implique discrétion et secret. Quels secrets pourraient-ils garder ?

Monsieur FERREIRA-NUNES

Ce projet n'est pas partagé par l'ensemble du Conseil. S'il avait été mieux travaillé en amont, on aurait trouvé une solution qui convienne à tous.

Le groupe Villejuif Notre Ville n'a jamais attaqué les services. Il remet en cause la méthode. Nous ne sommes pas en querelle avec les services.

Nous demandons le report de ce dossier et la tenue d'un débat avant le prochain Conseil. Il ne nous revient pas de décider du règlement intérieur. Les seniors pourront définir eux-mêmes les modalités de fonctionnement.

S'agissant du Conseil des enfants, je propose que nous exprimions un vœu auprès de l'Education nationale.

Monsieur OBADIA

Madame CORDILLOT, comme il est indiqué annexe, il est prévu de mettre en place trois commissions :

- Intergénérationnel, solidarité ;
- Culture, loisir, sport ;
- Vie quotidienne et environnement, nouvelles technologies.

La délibération prévoit bien que ce Conseil peut compter jusqu'à 30 membres.

Monsieur LIPIETZ

Un certain nombre d'élus voteront contre ce projet alors qu'ils sont pour. Vous refusez de prendre en compte un certain nombre de critiques. Reportons ce point au prochain Conseil pour nous permettre de trouver un compromis.

Monsieur OBADIA

Le but de ce Conseil des seniors est de nous aider. L'activité intergénérationnelle est aussi importante pour les seniors que pour les enfants. Je vous propose de remettre à plat un certain nombre de questions. Le règlement intérieur leur a été proposé. Ils en ont discuté. Je ne suis pas opposé à retravailler sur ce dossier.

Monsieur le Maire annonce le report de ce point.

15. Délibération n° 177/2016 : Vente par adjudication par la Chambre des notaires de Paris d'un bien immobilier situé à Villejuif (Val-de-Marne) (rapport n° 16-12-215)

Monsieur DUCELLIER

Le bien est situé au 10 rue Emile Zola.

La deuxième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité, moins une abstention.

Madame CORDILLOT

Lorsque nous avons été saisis pour la première fois du principe de ces ventes par adjudication, nous avons formulé un certain nombre de remarques. L'acquéreur doit être en capacité de payer immédiatement le bien. Cette solution écarte de fait un certain nombre de personnes, dont notamment celles qui doivent avoir recours à l'emprunt.

Vous avez défendu la mise en place de cette procédure car elle serait plus transparente et permettrait de faire entrer plus rapidement les fonds. Pour l'heure, aucune mise en vente n'a eu lieu. En outre, seules les personnes qui auront accès à l'information de ces ventes privées peuvent y participer.

Nous nous abstiendrons.

Monsieur VIDAL

Nous avons délibéré sur le principe des ventes par adjudication le 12 février 2016. Nous avons autorisé les premières ventes lors du Conseil du 14 octobre. Le processus n'est pas aussi rapide que ce que l'on pourrait souhaiter. Je m'engage néanmoins à faire preuve de la plus grande transparence concernant les montants des ventes et le nom des acquéreurs. Nous tirerons un bilan de ces procédures pour mesurer leur efficacité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

- 16. Délibérations n° 178/2016 à 179/2016 : Valide les avenants aux conventions de portage foncier intervenues entre le syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne et la Commune pour les propriétés situées à Villejuif (Val-de-Marne) :**
15, rue des Villas (opération 490), cadastrée section AX numéro 25
17, rue des Villas (opération 414), cadastrée section AX numéro 26 (rapport n° 16-12-205)

Monsieur BOUNEGTA

Le bien situé 15, rue des Villas représente un terrain de 280 m² sur lequel est édifié un pavillon d'une surface habitable de 90 m².

Le bien situé 17, rue des Villas représente un terrain de 377 m² sur lequel est édifié un immeuble de trois étages.

L'acquisition de ces propriétés concourt à la mise en œuvre de l'aménagement de la rue des Lilas, axe majeur de liaison entre les quartiers sud de la ville et différentes infrastructures : RD7, gare du Grand Paris, Tramway.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame GANDAIS

Nous allons nous abstenir. Nous avons été choqués de voir à quel prix ces deux propriétés avaient été acquises en 2011 et 2013. Le montant paraît très élevé, sachant que ces terrains sont voués à être transformés en voirie.

Monsieur le Maire met les deux délibérations aux voix.

- 17. Délibération n° 180/2016 :**
1/ Constate la désaffectation du domaine public communal de la partie de la rue de la Commune située entre le boulevard Maxime Gorki et l'impasse Savry à Villejuif (Val-de-Marne)
2/ Prononce le déclassement du domaine public communal de la partie de la rue de la Commune situé entre le boulevard Maxime Gorki et l'impasse Savry à Villejuif (Val-de-Marne), d'une contenance de 1 086 m² (rapport n° 16-12-213)

Monsieur FERREIRA-NUNES

La délibération du 20 mai 2016 a permis l'organisation d'une première enquête entre le 20 juin et le 4 juillet 2016. Elle a été invalidée pour des questions de procédures qui ont évolué depuis le 1^{er} janvier 2016 mais n'avaient pas été prises en compte. Une seconde enquête a été réalisée du 3 au 17 octobre. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

La seconde commission a rendu un avis favorable, moins une voix contre et quatre abstentions.

Madame CORDILLOT

Cette délibération entre dans le cadre plus global de la ZAC Aragon. Celle-ci n'a toujours pas pu bénéficier de l'enquête publique. Elle n'a donc pas été déclarée d'utilité publique. Or on nous propose de déclasser une voirie du domaine public. Tant que l'enquête publique n'aura pas eu lieu, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire

L'enquête publique se déroulera du 24 janvier au 24 février.

Madame GANDAIS

Nous voterons contre les rapports 213 et 212. Le montant de cession proposé pour cette voirie paraît ridiculement bas. Vous proposez de la céder au prix de 100 euros par m².

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
7 CONTRE
8 ABSTENTIONS

18. Délibérations n°181/2016 à 182/2016 :

1/ Annule la délibération n°13/2012 du 26 janvier 2012 décidant la cession au profit de SADEV 94 d'une propriété communale située à Villejuif dans la ZAC Aragon, 157 boulevard Maxime Gorki, cadastrée section V numéro 150 pour 276 m²

2/ Décide la cession au profit de SADEV 94 :

D'une propriété communale située à Villejuif dans la ZAC Aragon, 157 boulevard Maxime Gorki, cadastrée section V numéro 150 pour 276 m² au prix de 400 000 euros
De trois parcelles de terrain issues du déclassement d'une partie de la rue de la Commune pour une contenance totale de 1 086 m² au prix de 100 000 euros (rapport n° 16-12-212)

Monsieur MOSTACCI

La ZAC Aragon s'inscrit sur un périmètre de 5 hectares situés à immédiate proximité du pôle d'échanges Louis Aragon et s'étirant le long de la RD7, artère majeure de Villejuif. Parmi les huit prévus, l'îlot B1 est le plus important. Véritable morceau de ville, cet îlot fait la transition entre le quartier pavillonnaire de la rue de Rome et le futur pôle de transport multimodal Louis Aragon. Ilot mixte, mais à dominante tertiaire, il totalise une surface de plancher supérieure à 50 000 m² et comprendra 235 logements en accession, deux hôtels et un important développement tertiaire d'environ 27 000 m².

La commission a rendu un avis favorable, moins trois voix contre et trois abstentions.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

6 CONTRE

9 ABSTENTIONS

19. Délibération n° 183/2016 :

1/ Constate la désaffectation du domaine public communal de la partie de la rue René Hamon située au droit du numéro 40 et d'une partie du parking public paysager situé 42, rue René Hamon, à Villejuif (Val-de-Marne)

2/ Prononce le déclassement du domaine public communal de la partie de la rue René Hamon située au droit du numéro 40 et d'une partie du parking public paysager situé 42, rue René Hamon, à Villejuif (Val-de-Marne), d'une contenance totale de 42 m² (rapport n° 16-12-209)

Mme CASEL

Ce rapport a déjà été examiné par le Conseil qui l'avait approuvé. Compte tenu des problèmes de procédure, il convient de le voter à nouveau.

La deuxième commission a rendu un avis favorable, moins deux voix contre et trois abstentions.

Mme CORDILLOT

Nous voterons contre cette privatisation d'une partie de l'espace public, d'autant qu'elle ne va bénéficier qu'à un projet privé. Suite aux remarques formulées dans le cadre de l'enquête publique, vous proposez d'interdire le stationnement et de demander aux gens de garder leur container dans l'impasse, ce qui me semble irréaliste.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

9 CONTRE

6 ABSTENTIONS

20. Délibération n° 184/2016 :

1/ Constate la désaffectation du domaine public communal d'une partie de la rue Condorcet comprise entre le boulevard Maxime Gorki et la rue Jean-Baptiste Clément à Villejuif (Val-de-Marne)

2/ Prononce le déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue Condorcet comprise entre le boulevard Maxime Gorki et la rue Jean-Baptiste Clément à Villejuif (Val-de-Marne), d'une contenance totale de 507 m² (rapport n° 16-12-210)

Monsieur DUCCELLIER

Cette procédure a déjà donné lieu à une première enquête frappée de nullité. Lors de la seconde enquête, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sous deux réserves :

- l'obtention du permis de construire par le promoteur Nexity ;
- la rétrocession à la Ville d'un cheminement piéton d'au moins 1,5 m de largeur.

Il convient que le Conseil municipal constate ce déclassement du domaine public.

La deuxième commission a rendu un avis favorable, moins quatre voix contre.

Madame LEYDIER

Nous allons voter contre ce rapport. Nous avons demandé un certain nombre de modifications, visant notamment à ce que la sente piétonne soit ouverte jour et nuit. Cette demande n'a pas été prise en compte. Nous nous inquiétons d'une possible privatisation de cette rue, très utilisée par les Villejuifois à la sortie du métro. Nous estimons que la Ville doit pouvoir être en mesure de demander aux opérateurs de garantir l'ouverture jour et nuit de la sente.

Madame GANDAIS

Nous avons demandé que nous soit communiqué le rapport du commissaire enquêteur. Il considère l'existence reconnue d'une circulation piétonne conséquente dans la rue Condorcet. Il demande la levée de l'incertitude sur le maintien d'un passage public piétonnier dans l'emprise de la rue Condorcet. Il considère l'attrait d'un cheminement bordé par un espace vert. Il considère justifiée la prise en gestion du cheminement piéton par la Ville après aménagement, et donc l'inutilité du maintien d'une propriété foncière du constructeur. Il demande que cette parcelle soit rétrocédée à l'euro symbolique à la Ville.

Or le rapport présenté indique que le sentier ne sera ouvert qu'en journée, ce qui laisse supposer qu'il est déjà destiné à être fermé en soirée et la nuit, ce qui n'est pas la vocation d'un tel sentier. Nous voterons contre.

Monsieur le Maire

Je propose d'amender le rapport. Je souhaite que nous précisions la plage horaire souhaitée pour la servitude de passage.

➤ *La séance est suspendue de 1 heure 05 à 1 heure 07.*

Monsieur le Maire

Je propose d'amender le rapport comme suit : « *Un cheminement piéton public sera maintenu en journée* ».

Madame TAILLE-POLIAN

Nous ne pouvons pas accepter cette fermeture d'un espace public. Toutes les rues ne sont pas des repères de bandits. Si vous pensez régler les problèmes de délinquance en fermant les rues la nuit, vous risquez de rencontrer des difficultés. Nous voterons contre les deux rapports.

Monsieur LIPIETZ

Notre groupe votera contre. Nous n'avons jamais considéré que les sentes de Villejuif étaient des repères de bandits. Cette sente est très importante. En hiver, la nuit tombe tôt. Les habitants ne pourront plus profiter de ce cheminement à partir de 17 heures.

Monsieur BADEL

Votre proposition n'est pas satisfaisante. Elle consiste à privatiser à certaines heures un espace public. Ce cheminement est utile aux piétons à la sortie du métro.

Madame CORDILLOT

Vous avez tenté de ne pas faire savoir aux Conseillers municipaux les réserves exprimées par le Commissaire enquêteur. Il a fallu demander le rapport intégral pour l'obtenir. La délibération ne reprend pas en totalité les recommandations. Nous voterons contre.

Monsieur VIDAL

Notre groupe est très attaché au fait que cet espace puisse rester ouvert en journée, ce qui est le cas. Nous voterons pour cette modification.

Monsieur BOUNEGTA

Nous approuvons l'amendement de Monsieur le Maire. Je ne vois pas pourquoi vous voudriez que ce lieu soit ouvert la nuit, alors qu'il s'agira d'un espace vert avec des bancs publics. En étant ouvert, il risque de se produire des phénomènes d'attroupement le soir.

Monsieur STAGNETTO

Le sentier Benoît Malon est ouvert la nuit. On n'y trouve pas de trafiquants ou quoi que ce soit.

Monsieur LIPIETZ

Monsieur BOUNEGTA, cette délibération contredit le rapport du commissaire enquêteur et ne tient pas en compte ses réserves. Vous avez cherché à cacher aux élus ce rapport. La délibération pose des problèmes de contentieux sur la forme comme sur le fond.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
16 CONTRE

21. Délibération n° 185/2016 : Décide la cession au profit de NEXITY d'une parcelle de terrain de 384 m² issue du domaine public déclassé rue Condorcet à Villejuif (Val-de-Marne) (rapport n° 16-12-211)

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
16 CONTRE

22. Délibérations n°186/2016 à 188/2016 : Ajustement des postes de la Direction Accueils et Formalités (rapport n° 16-12-101)

Monsieur VIDAL

Cette réorganisation a déjà été initiée depuis quelque temps. Le CT du 8 décembre a rendu un avis défavorable, par quatre voix pour, une abstention et neuf voix contre. Un second CT a été convoqué le 18 décembre. Malgré un avis à nouveau négatif, la consultation du CT a été régulièrement acquise.

Il s'agit donc de supprimer deux postes de responsable de secteur de grade rédacteur et de créer deux postes de responsables de service de grade rédacteur ou attaché.

La première commission a rendu un avis favorable, moins une voix contre et une abstention.

Madame LEYDIER

Notre groupe votera contre ce rapport qui est passé en force en CT. En dehors de l'ajustement des postes, le processus de recrutement et de réajustement des agents au sein de l'administration va à l'encontre des procédures normales qui ont cours dans la fonction publique territoriale. Les agents se sont largement exprimés contre cette décision. Vous avez donné le parfait exemple d'une mauvaise concertation au sein des services. Si plusieurs personnes se positionnent pour un même poste, elles vont devoir passer un test écrit. Celles qui ratent le test seront repositionnées sur un poste qu'elles n'ont pas choisi. Vos méthodes sont à la source du mal-être ressenti par un grand nombre d'agents. Je m'étonne que vous ne cherchiez pas à revoir vos manières de travailler.

Madame TAILLE-POLIAN

En CT, il avait été acté que les projets de réorganisation devaient être adossés à un projet de direction. Celui-ci devait être préalable afin d'ajuster l'organisation en fonction. Dans le cas présent, le projet de direction n'existe pas et n'a pas été soumis au CT. Cette direction comprend la loge qui a fait l'objet d'une expérimentation qui, n'ayant pas été validée, est illégale. Elle pose de nombreux problèmes d'organisation et dans la façon dont les agents supportent les horaires. Lors de deux CT, il a demandé solennellement de mettre fin à cette expérimentation. Le dialogue social n'est vraiment pas votre tasse de thé.

Madame LOUDIERE

Madame TAILLE-POLIAN, vous évoquez le rapport suivant.

Monsieur VIDAL

Les rapports de direction ne doivent pas être présentés avant les réorganisations au niveau du RI. Nous avons pris l'engagement devant les organisations syndicales lors de la réorganisation de l'organigramme.

J'ai été le premier à demander l'arrêt de cette expérimentation à la loge qui cause effectivement des dégâts au niveau des agents. Elle dure depuis plus d'un an. Je souhaite qu'elle cesse immédiatement.

Madame TAILLE-POLIAN

Vous venez de confirmer que vous n'avez pas tenu cet engagement.

Madame LOUDIERE, certes, mon intervention ne concerne pas directement ce rapport. Mais nous avons acté en CT que l'un des services de la DAS allait rejoindre cette direction. Le dossier n'est pas complet. Il devrait s'adosser à un projet de direction, qui n'existe pas. En outre, les conditions de travail et la qualité du service sont directement impactées. Vous faites semblant que les problèmes n'existent pas. Nous ne pouvons pas voter pour ce rapport.

Madame CORDILLOT

J'approuve les propos de Madame LEYDIER et Madame TAILLE-POLIAN.

Nous voterons contre.

Monsieur le Maire met les trois délibérations aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
16 CONTRE
1 ABSTENTION

23. Délibération n° 189/2016 : Suppression d'un poste de responsable administratif et financier et création d'un poste d'assistant(e) pour le réseau de lecture publique à temps complet (rapport n° 16-12-105)

Monsieur MILLE

Il est proposé de requalifier le poste de responsable administratif et financier relevant du cadre d'emplois des attachés, en poste d'assistant du responsable du réseau de lecture publique qui relèverait du cadre d'emplois des rédacteurs.

Cette modification se justifie par le fait qu'il s'agit d'un poste sans encadrement.

Le besoin d'expertise en matière financière et juridique est moins important grâce à la nouvelle formation des conservateurs territoriaux qui comprend les domaines des finances publiques et de la construction budgétaire.

Je demande au Conseil municipal de se prononcer sur la suppression du poste de responsable administratif et financier, et la création du poste d'assistant du responsable du réseau de lecture publique.

La première commission a rendu un avis favorable moins une abstention.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

24. Délibération n° 190/2016 : Suppression d'un poste de coordinateur des ATSEM relevant du grade d'agent de maîtrise principal et création d'un poste de coordinateur des ATSEM relevant d'un cadre d'emplois de catégorie B à temps complet (rapport n° 16-12-107)

Monsieur MILLE

Le poste de coordinateur des agents spécialisés des écoles maternelles, vacant depuis octobre 2015, était jusqu'à ce jour occupé par un agent titulaire du grade d'agent de maîtrise principal appartenant à la catégorie hiérarchique C.

Au regard des évolutions en termes d'exigences apparues avec la loi de refondation de l'école et des attentes sur l'encadrement de plus de 60 agents, il est proposé de créer un poste relevant de la catégorie B, avec des missions renforcées en termes de responsabilités et de cohésion d'équipes.

Dans le même temps, il convient de supprimer le poste de coordinateur des agents spécialisés des écoles maternelles relevant du grade d'agent de maîtrise principal.

Je demande au Conseil municipal de se prononcer sur la suppression du poste de coordinateur des agents spécialisés des écoles maternelles relevant de la catégorie C, et la création d'un poste de coordinateur des agents spécialisés des écoles maternelles relevant de la catégorie B.

La première commission a rendu un avis favorable moins une abstention.

Madame TAILLE-POLIAN

Je m'étonne de la façon dont est rédigé ce rapport. En CT, il avait été question de proposer cette modification à la catégorie B ou C+. Cette proposition, qui émanait des organisations syndicales, avait été validée et adoptée comme telle en CT à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Je propose d'amender ce rapport pour ajouter la catégorie C+.

Monsieur VIDAL

Je confirme que cette condition a permis de recueillir la quasi-unanimité en CT, ce qui est suffisamment rare pour le souligner.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

25. Délibérations n°191/2016 à 192/2016 : Régularisation de l'adhésion de la collectivité au CNAS et création d'un poste de correspondant CNAS (rapport n° 16-12-109)

Monsieur VIDAL

Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de cette adhésion au CNAS. Lorsque nous avons soumis le principe de cette adhésion avant la fin de l'été, il convenait de faire passer ce dossier au CT. Le CT a examiné ce dossier le 8 novembre. Le CT s'est abstenu, ce qui conduit à un vote favorable.

Il a été demandé en première commission de scinder la délibération en deux pour distinguer :

- le principe de l'adhésion au CNAS ;
- le principe de la création de poste.

Je propose de retenir cette idée de scinder la délibération.

En première commission, le principe de l'adhésion au CNAS a reçu un avis favorable, moins deux voix contre et une abstention. La création a reçu un avis favorable, moins deux abstentions.

Monsieur LIPIETZ

Nous nous abstiendrons sur l'adhésion au CNAS, car nous y étions opposés. En revanche, nous sommes pour la création du poste.

Monsieur BULCOURT

Je précise que le CT ne s'était pas abstenu.

Madame TAILLE-POLIAN

Il s'agit à nouveau d'une procédure illégale. Nous ne prendrons pas part au vote à cette régularisation. Les agents sont majoritairement opposés au CNAS. Nous voterons toutefois pour la création de ce poste.

Monsieur VIDAL

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. Je ne sais pas comment vous pouvez prétendre que la majorité des agents est opposée au CNAS. Mes informations sont contraires. Notre objectif est d'atteindre 80 % de redistribution en direction de 80 % des agents. Avec le CASC, nous atteignons à peine 50 % des agents. Nous avons déjà dépassé ce seuil en deux mois seulement avec le CNAS.

Madame TAILLE-POLIAN

Les agents ont adhéré au CNAS pour pouvoir bénéficier du chèque cadeau et de l'opération de Noël pour les enfants. Celle-ci était auparavant prise en charge directement par la Mairie et ne passait pas par le CASC. En outre, ce que proposait le CASC était très intéressant pour les agents qui décidaient eux-mêmes des orientations.

Nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur VIDAL

Les agents ont bénéficié pour Noël d'un chèque-cadeau pris en charge par la Ville et d'un second pris en charge par le CNAS. Le CNAS est un organisme paritaire au sein duquel siège l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs. L'offre est travaillée par les agents. Toutes les offres locales que pouvait proposer le CASC seront intégrées à l'offre du CNAS. Ce travail est en cours.

Monsieur BADEL

Nous nous abstiendrons concernant l'adhésion. Nous voterons pour la création du poste.

Madame DA SILVA PEREIRA

Monsieur VIDAL, vous évoquez un travail en cours. Le correspondant du CNAS est-il déjà en poste ?

Monsieur VIDAL

Un agent a été missionné pour la mise en place du CNAS.

Monsieur le Maire

Je confirme qu'un certain nombre d'agents sont contents de l'offre du CNAS.

Monsieur le Maire met les deux délibérations aux voix.

- *Régularisation de l'adhésion de la collectivité au CNAS et création d'un poste de correspondant CNAS*

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

5 CONTRE

8 ABSTENTIONS

3 n'ont pas pris part au vote

- *Création d'un poste de correspondant CNAS*

ADOPTION A L'UNANIMITE

26. Délibération n°193/2016 : Approuve le projet d'alignement de la rue des Villas à Villejuif (Val-de-Marne) et décide le lancement de l'enquête publique préalable (rapport n° 16-12-203)

Monsieur MOSTACCI

Lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme en vigueur depuis le 16 décembre 2015, il a été décidé d'inscrire en emplacement réservé C4 l'élargissement de la rue des Villas. La reconfiguration de cette partie d'itinéraire routier est désormais devenue nécessaire. La croissance urbaine prévisible de la ville de Villejuif devrait porter le nombre d'habitants à 70 000 à l'horizon de 10 à 15 ans. Cette voie accueille deux lignes d'autobus.

L'effectivité de ce plan d'alignement permettra de procéder à la vente de deux parcelles propriétés du SAF 94 pour le compte de la Ville, après division parcellaire au niveau des 15 et 17, rue des Villas. Cet alignement n'entraînera aucune démolition de pavillons.

Bien que le transfert de propriété s'opère de plein droit après publication au service de la publicité foncière, la prise de possession réelle est subordonnée au paiement d'une indemnité aux propriétaires impactés.

La commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Monsieur HAREL

L'article 4 comprend le terme « *ampliation* ». Que signifie ce terme ?

Monsieur le Maire

Ce terme administratif signifie « *copie conforme transmise par courrier* ».

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

5 ABSTENTIONS

27. Délibération n° 194/2016 : Avenant n° 1 à la convention de portage foncier entre le Syndicat Mixte d'Action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) et la commune de Villejuif pour la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne) : 131, avenue de Paris, cadastrée section O numéro 58 (opération 416) (rapport n° 16-12-208)

Monsieur BOUNEGTA

L'immeuble industriel du 131, avenue de Paris, se situe à proximité du terrain des Réservoirs où une école sera construite. Sa superficie offre à la Ville la possible réalisation d'une opération d'aménagement d'initiative publique sur ce terrain. Dans le cadre du projet de résorption du foyer des travailleurs migrants Alexandre Dumas, situé avenue du Président Salvador Allende, Résidences Sociales de France (RSF) a proposé de réaliser sur le site du 131, avenue de Paris, une résidence sociale de 170 studios. Le gestionnaire de la résidence sera ADOMA. Les locataires vont ainsi passer de chambres insalubres de 7 m² à des chambres de 18 m².

La commission a rendu un avis favorable, moins six abstentions.

Madame CORDILLOT

Nous avons posé une question en commission. Nous n'avons obtenu aucune précision. Cette procédure implique-t-elle une double vente, du SAF vers la Ville, puis de la Ville vers RSF, ou une cession directe du SAF au bailleur ?

Monsieur le Maire

Une promesse de vente a été conclue entre le SAF et RSF. L'article 14 de la promesse de vente stipule que le SAF s'engage à reverser à la Ville la somme de 170 500 euros au titre de subventions. Je me satisfais que la Ville puisse assumer ses obligations en matière de logement social. L'opération RSF et ADOMA comportera des T1 et des T1 bis conçus pour recevoir des ménages avec jeunes enfants. L'opération est exonérée de la TAM. Il est justifié qu'elle contribue au financement de la réalisation de l'école des Réservoirs.

Madame GANDAIS

Monsieur BOUNEGTA n'a pas expliqué pourquoi il était nécessaire de valider un avenant à la convention de portage par le SAF. La réalisation de la cession au profit de RSF a été retardée suite à une problématique d'occupation sans droit ni titre du site. La procédure d'expulsion à leur rencontre est en cours. On peut regretter cette situation. Au mois de novembre 2015, nous avons adopté le principe de cette cession par le SAF à RSF. Nous avons alors pris l'engagement de chercher des solutions de relocalisation pour le Chêne qui occupe le site. Vous avez négligé de donner suite à cet engagement. Aucune solution n'a été proposée au Chêne. Vous êtes le principal responsable du retard de la réalisation de cette résidence sociale.

Vous indiquez que la procédure d'expulsion est en cours. Or aucune action n'a été engagée à l'encontre des occupants actuels. J'aimerais avoir des précisions sur ce point.

La procédure d'expulsion doit permettre à la Ville de libérer les lieux. Je souhaite m'assurer qu'il revient bien à la Ville d'engager cette procédure, sachant que le SAF est propriétaire de ce terrain.

J'attire votre attention sur les problématiques de potentielles pollutions de ce site. Quand nous avons voulu céder le 102 rue Ambroise Croizat à l'association COALLIA, le projet a été considérablement retardé en raison des travaux de dépollution des sols très importants. Il est possible que la situation soit identique au 131 avenue de Paris. Cet ancien garage comporte des cuves à fuel et des cabines de peintures. Avez-vous pris toutes les garanties concernant la dépollution ?

Le projet de RSF fait l'objet d'une contestation assez importante de la part des riverains. Avez-vous l'intention de recevoir les 400 signataires de la pétition pour trouver une solution plus favorable ?

Monsieur le Maire

J'ai retrouvé un compte rendu de réunion de votre secteur lorsque vous étiez adjointe. Le premier point concernait le foyer ADOMA. Il était clairement indiqué que le projet prévoyait 170 logements. Vous aviez validé cette note. Vous aviez proposé d'inscrire ces éléments au PLU en 2015. Vous avez contribué aux modifications sur cette zone d'aménagement. Le compte rendu du 8 juin 2015 montre bien que vous avez validé ce projet. Je préfère vous le rappeler en Conseil plutôt que de passer par la presse. Il est simple d'inciter des gens à monter des associations en leur expliquant le contraire de ce qui s'est passé.

Monsieur VIDAL

Madame GANDAIS, vous aviez pris seule l'engagement de reloger le Chêne. Ayant repris votre délégation, j'ai recherché toutes les décisions prises de manière collégiale en Bureau municipal ou en Conseil. Nous n'avons pas pris cet engagement.

Monsieur le Maire

S'agissant de la procédure d'expulsion, en cas de portage foncier, il existe une convention de gestion. Nous pouvons engager de manière commune les procédures. Le SAF s'y est engagé, ce qui explique que cette procédure n'apparaît pas dans la liste des décisions que j'ai prise par délégation.

Nous avons été alertés au sujet d'une manifestation de grande ampleur le 17 décembre au Chêne. Les services d'hygiène et de sécurité vont se rendre sur place. Ce bâtiment n'est pas un ERP permettant d'accueillir autant de public. Je prendrai ensuite un arrêté pour interdire cette manifestation qui doit attirer 450 personnes.

Madame TAILLE-POLIAN

Vos débats internes sont toujours aussi désagréables. Je soutiens la demande de Madame GANDAIS.

Vous devriez recevoir les riverains pour discuter de l'ampleur de ce bâtiment qui pose question aux habitants. Il est toujours préférable que ce type de construction soit bien accepté par le quartier.

Des débats concernent la façon dont ce site va fonctionner. Il semblerait que le projet comporte un espace vert qui ne serait pas accessible aux résidents.

Je regrette vivement qu'aucune solution ne soit trouvée pour reloger le Chêne. Il est facile de se rejeter la responsabilité. Personne n'avait contredit Madame GANDAIS à l'époque. Au Conseil régional, vous avez voté pour un projet sur l'urbanisme transitoire, dont l'objectif est de permettre que des locaux en transition entre plusieurs projets puissent être occupés par différents acteurs associatifs. Cette situation est regrettable.

Nous soutenons ce projet de résidence sociale. Mais la manière dont vous procédez est dramatique. Vous allez mettre fin à une vraie dynamique culturelle.

Madame CORDILLOT

Je voudrais évoquer le bail précaire avec l'association le Chêne. Il faut tenir compte de l'objet de cette association et de son activité. Elle a mené un vrai travail avec les habitants du quartier, les écoles, mais aussi au-delà. Le Chêne représente un vrai objet culturel et social. Cette association emploie des salariés dont certains sont en réinsertion sociale. Depuis le temps que l'on sait que ce terrain va devoir être vendu pour réaliser la résidence ADOMA, avec de la volonté politique, vous auriez trouvé des solutions de relogement.

Selon le document présentant votre projet culture, vous affichez la volonté de développer des lieux alternatifs de culture. Or, face à un tel lieu, vous ne faites rien. Nous nous étions donné les moyens d'accueillir le Chêne, le Portail ou la Ressourcerie. Le Chêne répond à des attentes de la population.

Enfin, vouloir empêcher le Noël Solidaire du 17 décembre est petit, Monsieur le Maire.

Monsieur CAPORUSSO

Nous ne sommes pas des brutes qui chassons le Chêne avec des bulldozers. Nous avons reçu l'équipe pour rechercher des solutions. Nous n'avons pas identifié sur Villejuif des locaux capables d'accueillir autant d'activités. Nous ne nions pas le travail produit par le Chêne et le lien social créé. Ce lieu alternatif attire tous les Villejuifois. Nous ne disposons pas suffisamment d'espace. Des propositions leur auraient été faites à Ivry et Vitry.

Monsieur HAREL

J'ai rencontré les équipes à plusieurs reprises. Elles font un travail absolument hallucinant, qui mêle création et apprentissage. Si Villejuif n'est pas capable d'accueillir le Chêne sur son territoire, nous pouvons faire jouer nos relations. Il nous revient de trouver une solution.

Le Chêne a enclenché une véritable dynamique. Il existe une vraie complicité et une vraie solidarité. Il serait dommage que nous ne puissions pas les aider dans les actes. Le T12 ou la Région disposent d'espaces.

Monsieur le Maire, je vous invite à demander simplement au Chêne de faire attention à ne pas accepter trop de public lors de la fête de Noël. Ils sont parfaitement conscients de leurs responsabilités. Lors d'une soirée précédente, j'ai pu constater qu'ils savaient respecter les horaires.

Monsieur MILLE

Cet établissement n'a jamais été déclaré. Lors d'une visite technique, nous avons pu constater qu'il ne répond à aucune norme de sécurité.

Monsieur le Maire

S'il arrive quoi que ce soit, j'en serai tenu responsable.

Monsieur VIDAL

Etre en responsabilité signifie aussi de porter la responsabilité. On ne peut pas faire n'importe quoi. Cet établissement n'est pas aux normes. Il faut faire face à la réalité. Que diriez-vous si un problème se produisait dans ce lieu ?

Madame GANDAIS

Les fêtes organisées au 131 avenue de Paris se déroulent sous la responsabilité des adhérents de la Ressourcerie et du Chêne. Toute personne qui y participe doit présenter sa carte d'adhérent.

Votre absence d'engagement pour trouver des nouveaux locaux au Chêne participe de votre volonté d'empêcher le développement associatif dans cette ville. La fête de Noël est organisée au bénéfice de l'épicerie sociale qui cherche toujours un local. Il existe des locaux vides à Villejuif, comme au 17 rue Paul Bert ou au 70 avenue de Verdun. L'OPH dispose de locaux vides mais refuse de communiquer le montant des loyers. Beaucoup de petits espaces pourraient être utilisés pour favoriser le développement artistique et culturel.

L'engagement à trouver des solutions avait été pris devant ce Conseil. Je comprends que les décisions du Conseil n'engagent que ceux qui y croient.

Monsieur MILLE

En cas de sinistre, le Maire sera responsable, que les personnes disposent d'une carte d'adhérent ou pas.

Monsieur BADEL

Il n'est pas possible de se ranger uniquement derrière des questions de sécurité. Il s'agit d'un prétexte. La recherche de locaux est laborieuse. L'initiative autour de Noël est l'occasion de partager un moment de convivialité et de lien social. Il est regrettable de s'en tenir aux problèmes de sécurité et de prendre un arrêté pour empêcher cet événement. Dans ce cas, la Mairie devrait aider l'association à organiser la fête ailleurs.

Dans les faits, vous voulez empêcher cette association à poursuivre ses activités, alors qu'elle réalise un travail de grande qualité.

Monsieur le Maire

Je vais faire réaliser un contrôle de sécurité et prendre un arrêté. L'application de cet arrêté relève de la responsabilité de Monsieur le Préfet.

Monsieur VIDAL

J'ai visité l'ensemble des locaux de la Ville. Nous ne disposons pas d'une quantité illimitée de bâtiments. Notre patrimoine foncier nécessite de lourds travaux de mise aux normes. Monsieur CAPORUSSO a recherché des relais auprès du T12 et de la Région. Si vous trouvez des solutions, nous en serons les premiers ravis. Villejuif ne dispose pas de solution dans son patrimoine.

Monsieur OBADIA

Madame GANDAIS, vous souvenez-vous d'avoir proposé au Chêne de s'installer dans l'école Karl Marx ? Cette proposition n'était pas sérieuse. Si vous trouvez d'autres solutions, j'en serai ravi.

Quant à la responsabilité du Maire, il n'est pas question de prendre un risque pour la santé publique.

Madame DA SILVA PEREIRA

Je vous trouve hypocrites. Lors de la Nuit Blanche, en octobre 2014, vous étiez très fiers de présenter une structure innovante sur l'esplanade Pierre-Yves Cosnier qui avait été travaillée avec le Chêne. Vous étiez très satisfaits de voir le Chêne accueillir des centaines de Villejuifois. A l'époque, les questions de sécurité ne semblaient pas poser problème. Vous avez changé de position. Il manque une volonté politique. S'agissant du Noël solidaire, il existe suffisamment d'équipements publics à Villejuif pour accueillir un tel événement.

Monsieur MILLE

A l'époque, je ne savais pas que cet établissement n'était pas déclaré comme ERP.

Monsieur LIPIETZ

Des efforts ont été consentis pour essayer de reloger une partie du Chêne. Il y a deux ans, vous étiez fiers des projets portés par le Chêne. La mode a changé. Cela étant, il reste possible d'organiser cette fête dans d'autres locaux, comme par exemple un gymnase pour la fête des solidarités. Si celui-ci n'est pas sécurisé, comment pouvez-vous y accueillir des enfants ou des sportifs ?

Monsieur BOUNEGTA

Le Chêne soulève des problèmes de sécurité. La commission de sécurité a préconisé des solutions dont il n'a pas été tenu compte. Le point de vue de Monsieur BADEL me paraît irresponsable.

Monsieur BULCOURT

Chaque fois qu'un projet comporte le mot « *solidarité* », vous y êtes opposés. La fête des solidarités était auparavant organisée dans les locaux de la mairie. Elle a été déplacée dans le gymnase du syndicat intercommunal. La Ville fait peser ses responsabilités sur d'autres.

La fête du Chêne se déroule le 17 décembre, le soir des vacances scolaires. Il est certain que la plupart des locaux communaux sont libres à cette date. Il faudrait voir avec les équipes quels sont leurs besoins. Il ne manque que la volonté de votre part.

Des jeunes s'engagent dans la ville dans le domaine culturel. Vous allez les laisser partir. Ivry ou Vitry ont bien compris l'importance de ce projet. Il est regrettable que Villejuif ne parvienne pas à retenir ces potentiels.

Monsieur CAPORUSSO

Je n'ai pas été saisi officiellement d'une demande de local.

Monsieur STAGNETTO

Vous mettez en avant la sécurité quand cela vous arrange. Depuis deux ans, aucune simulation d'évacuation de la mairie n'a eu lieu.

Madame LEYDIER

Monsieur le Maire, vous avez fait dévier les débats sur la fête organisée par le Chêne le 17 décembre, en annonçant que vous voulez l'interdire. Vous ne proposez aucune alternative. Lors des débats sur le Conseil municipal des seniors, vous nous avez expliqué combien il avait été difficile de réunir 18 personnes. Le Chêne organise un événement qui va rassembler 400 personnes. La Ville devrait porter cette initiative citoyenne qui est portée par autant de monde. Arrêtez de faire semblant de ne pas comprendre ! Si vous êtes capable de prendre du temps pour interdire une telle initiative, vous devriez être aussi en mesure de proposer un autre local pour que cette fête puisse se tenir ! Montrez que vous êtes engagés sur la ville et que vous avez des solutions à proposer ! Vous nous accusez d'être irresponsables. Nous disposons d'une semaine pour faire en sorte que cet événement puisse avoir lieu. De nombreuses personnes se sont engagées pour préparer cette fête. Elles ont envie de participer ! Essayez de trouver une solution.

Monsieur le Maire

Je vous demande de vous contrôler. Je trouve scandaleux qu'une association en convention précaire refuse de faire entrer une entreprise pour réaliser des sondages depuis le mois de juin.

Madame LEYDIER

Vous aviez expliqué que les sondages pouvaient être réalisés même si le bâtiment n'était pas vendu.

Monsieur le Maire

On nous refuse l'entrée ! La convention précaire durait jusqu'en juillet. Il s'agit désormais d'un squat. Personne à la Mairie n'a été sollicité pour organiser cet événement ailleurs. Un important rassemblement est prévu dans un lieu qui n'est pas conforme. Il est de ma responsabilité d'agir.

Monsieur HAREL

L'équipe du Chêne souhaite organiser une fête dans ses locaux. Elle n'aurait plus aucun sens si elle devait se dérouler ailleurs. Je vous propose que Monsieur CAPORUSSO aille à leur rencontre pour leur demander leur point de vue. Ces personnes sont capables de comprendre les problèmes de sécurité.

Madame TAILLE-POLIAN

Il aurait été difficile pour eux de demander une autre salle puisqu'ils viennent d'apprendre ce projet d'arrêté. Ils feront peut-être cette démarche. Il leur revient d'en juger. S'ils le souhaitent, cette fête doit avoir lieu.

Compte tenu de votre absence de volonté pour trouver des solutions et des problématiques soulevées par les riverains pour le projet de bâtiment, nous nous abstenons.

Monsieur MILLE

Le rez-de-chaussée de la Mairie est considéré et traité comme ERP. Il comporte des alarmes à incendie. Le reste de la Mairie comprend des portes coupe-feu et des alarmes. Le Chêne ne dispose d'aucun équipement de sécurité.

Monsieur FERREIRA-NUNES

Le Code du travail impose des évacuations une fois par trimestre. Seuls deux exercices ont eu lieu depuis deux ans.

Les représentants du Chêne ne sont coupables de rien. Nous ne disposons pas de foncier à leur proposer. Ils n'ont jamais demandé à avoir 450 m² sur Villejuif. L'idée était de trouver des solutions pour les accompagner. Nous sommes tous suffisamment investis à la Région ou au T12 pour activer nos réseaux. Un besoin a été exprimé. Essayons de trouver le meilleur compromis.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés
12 ABSTENTIONS

28. Délibération n° 195/2016 : Saisine du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) pour l'acquisition par exercice du droit de préemption de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), dans le périmètre d'études « les Plâtras » : 142 et 142 bis, avenue de Stalingrad, cadastrée section AV numéros 336 et 338, pour une contenance totale de 603 m² (rapport n° 16-12-206)

Monsieur DUCELLIER

Afin de poursuivre l'objectif de rénovation urbaine initié sur le secteur Robert Lebon, le Conseil municipal a décidé en septembre 2013 la création de deux nouveaux périmètres d'études délégués au SAF 94, dénommées « rue Lamartine prolongée » et « Les Plâtras ». Le SAF 94 a déjà procédé à des acquisitions intégrées dans le nouveau périmètre d'études « rue Lamartine prolongée ». Aucune acquisition n'avait été réalisée à ce jour au sein du périmètre d'études « Les Plâtras ». La Commune a été récemment informée de la cession d'une propriété située au 142 et 142 bis, avenue de Stalingrad, d'une contenance totale de 603 m², au prix global de 1 450 000 euros, auquel s'ajoutent 100 000 euros de commission d'agence à la charge de l'acquéreur.

Il est opportun pour la Commune que le SAF 94 acquiert cette propriété. Par ailleurs, les échanges engagés entre Monsieur le Maire et la société Orange en 2014 ont permis sa future installation sur de parcelles situées à proximité immédiate. Ce projet prévoit un ensemble de bureaux de 17 000 m² pouvant accueillir 1 100 salariés. Il confirme le caractère stratégique de ce périmètre d'études.

Le SAF 94 a été saisi pour exercer son droit de préemption et acquérir cette propriété au prix globale de 490 000 euros, fixé par France Domaine, augmenté par la commission d'agence due par l'acquéreur, d'un montant de 100 000 euros.

La commission a rendu un avis favorable, moins trois voix contre et deux abstentions.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

**29. Délibération n° 196/2016 : Convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Villejuif pour la télétransmission :
Des actes soumis au contrôle de légalité (Dispositif actes).
Des documents budgétaires (Dispositif TotEM).
Approbation et signature (rapport n° 16-12-104)**

Monsieur VIDAL

Cette convention concerne la télétransmission d'actes budgétaires vers la préfecture.

La première commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

30. Délibération n° 197/2016 : Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2017 et en application de la loi MACRON (rapport n° 16-12-201)

Monsieur OBADIA

Il est proposé d'appliquer une dérogation sur 12 dimanches pour l'année 2017.

La commission a rendu un avis favorable, moins une voix contre et deux abstentions.

Madame CORDILLOT

La loi MACRON a été adoptée grâce au 49.3. Elle est antidémocratique et représente une attaque contre les salariés. Vous précisez que la dérogation municipale s'applique pour l'ensemble des commerces de détail. En réalité, vous allez surtout satisfaire les demandes des grandes surfaces. Des études montrent que l'ouverture les dimanches n'est quasiment pas possible pour les commerces de détail, car ils n'ont pas la capacité de rémunérer les salariés. Cette loi va faire mourir à petit feu le commerce local. Nous voterons contre cette dérogation.

Monsieur GIRARD

Vous utilisez le niveau maximal de dérogations prévu par la loi. Le rapport précise que cette proposition répond aux demandes émises par l'ensemble des branches. Qui a été consulté ?

Monsieur HAREL

Vous êtes victime du leurre de la croissance. Lorsqu'un pétrolier s'échoue sur les côtes, il faut dépenser de l'argent pour nettoyer le mazout, ce qui est source de croissance. Cette référence justifie tout et n'importe quoi. La croissance n'est que le calcul de la dépense.

Nous voterons contre cette délibération. L'ouverture du dimanche favorise les grands groupes et tue les petits commerces. Tout ce qui est venu le dimanche ne sera pas acheté en semaine. Une telle mesure peut paraître justifiée sur les Champs-Élysées, elle ne l'est pas à Villejuif.

Monsieur VIDAL

Cette loi a été adoptée sur la base des lois de la République. Je réfute le terme « antidémocratique ».

Monsieur LIPIETZ

Je partage les critiques exprimées. Cette mesure va assassiner le petit commerce qui survit à Villejuif, en particulier au mois de décembre, où se concentrent particulièrement ces dérogations. Il s'agit d'une machine à fracasser la vie des salariés pendant les fêtes. De nombreuses familles auront leur mois de décembre gâché. Je vote résolument contre cette extension déraisonnable. Pendant sept dimanches de suite, des familles ne pourront pas manger ensemble. Cette mesure m'inspire un profond dégoût.

Madame LEYDIER

Je voterai contre ce rapport. Je regrette que vous ne fassiez pas mention de l'avis des commerçants du centre-ville, si vous les avez consultés. Ils rencontrent déjà des difficultés tous les jours de la semaine. Il faudrait peut-être les aider à mieux vivre sur ces jours avant de leur proposer d'ouvrir un jour supplémentaire. Un certain nombre de commerces sont déjà ouverts le dimanche : le Casino, le Monoprix, ainsi que le marché Delaune. Les familles ont déjà la possibilité de faire leurs courses. Je ne comprends pas l'intérêt de démultiplier les possibilités d'ouverture le dimanche. Si Carrefour reste ouvert toute la journée, il absorbera les clients du marché aux comestibles. Il serait souhaitable d'inciter les Villejuifois à avoir des activités sportives ou culturelles, plutôt qu'à dépenser de l'argent.

Monsieur VIDAL

Le commerce n'a pas attendu la loi MACRON pour rencontrer des difficultés. Emmanuel MACRON a formulé une proposition proportionnée. L'idée n'est pas de tuer le petit commerce. Nous ne sommes pas responsables de l'installation de Carrefour à proximité du centre-ville. Tous les dimanches matin, je vois beaucoup de gens faire leurs courses à Villejuif. Ces ouvertures le dimanche permettent aux étudiants de trouver un job qui leur permet de faire leurs études. On peut ne rien faire. Mais on peut aussi libéraliser et flexibiliser le travail afin d'en offrir à des jeunes qui en ont besoin.

Madame DUBOILLE

Cet assouplissement de la législation donne la possibilité aux commerces d'ouvrir le dimanche. Mais ils n'y sont en aucun cas obligés. Le travail le dimanche est très encadré. Pour certains salariés, le travail le dimanche est une vraie opportunité, car ils ont besoin d'un salaire plus élevé. Au total, la dérogation porte sur 12 dimanches. Tout n'est pas concentré en décembre. Cette mesure représente une chance pour créer des emplois pour les jeunes. Les zones touristiques ont été élargies à Paris. Le travail du dimanche est plus une aubaine qu'une punition.

Des demandes nous ont été transmises par les petites, moyennes et grandes surfaces. Ces commerces connaissent les dimanches les plus propices à augmenter l'activité. Les services ont étudié le calendrier. Les demandes ont été transmises à la Métropole. Une majorité de la population sera très contente de pouvoir faire ses courses le dimanche.

➤ *La séance est suspendue de 2 heures 40 à 2 heures 45.*

Madame TAILLE-POLIAN

La loi MACRON a institué les zones touristiques internationales, permettant l'ouverture tous les dimanches et en soirée. Nous ne sommes pas concernés par ces dispositions. Nous nous trouvons dans l'application de la poursuite des dimanches du Maire. La loi MACRON a imposé que cette mesure soit décidée en Conseil municipal. Ces 12 dimanches paraissent totalement disproportionnés par rapport à la situation de Villejuif.

Madame DUBOILLE a précisé que les petites, moyennes et grandes surfaces avaient formulé cette demande. Pour la plupart, elles sont déjà ouvertes le dimanche matin. Les petits commerces n'ont pas demandé ces ouvertures.

Certes, ces ouvertures ne sont pas obligatoires, mais elles vont faire peser une pression sur les petits commerçants et leurs salariés. Cette proposition paraît démesurée par rapport au tissu commercial de Villejuif. Nous sommes défavorables à cette proposition. Nous ne soutiendrons pas les petits commerces de cette façon. L'argent dépensé le dimanche au Carrefour ne sera pas dépensé en semaine dans les petits commerces plus proches de son domicile.

Madame DUBOILLE

Certains petits commerces seront ravis de pouvoir ouvrir certains dimanches. Les grandes surfaces n'ouvriront pas systématiquement. La proposition consiste à autoriser le plus d'ouvertures possible.

Monsieur CAPORUSSO

Le 49.3 est une parfaite expression de la démocratie. Lorsque le gouvernement engage sa responsabilité, il renvoie directement le pouvoir entre les mains des députés qui peuvent le sanctionner.

Monsieur le Maire

Je tiens à rappeler que ces 12 dimanches supplémentaires ont été soumis à l'avis conforme préalable du Conseil métropolitain le 25 novembre 2016. L'avis général de tous les Maires était de soumettre en Conseil municipal ce qui avait été décidé en Conseil métropolitain.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
18 CONTRE

31. Délibération n° 198/2016 : Construction d'un nouveau groupe scolaire de 17 classes sur le terrain dit « des Réservoirs » : autorisation de lancement et de signature du marché de travaux, en procédure formalisée (appel d'offres ouvert) alloti (rapport n° 16-12-214)

Monsieur DUCCELLIER

Le 14 octobre 2016, le Conseil municipal a approuvé le dossier d'avant-projet définitif pour la construction du groupe scolaire de 17 classes sur le terrain dit « des Réservoirs ».

Le coût prévisionnel des travaux est porté de 12 801 260 euros HT (valeur novembre 2015) à 12 984 260 euros HT, en intégrant l'évacuation argiles du sous-sol qui contiennent des fluorures. Ces argiles ne constituent pas une pollution à risque, mais nécessitent d'être évacuées vers une décharge spécialisée. Ce complément de dépense est compatible avec l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 22 745 058 euros, toutes dépenses confondues.

Il convient de lancer une consultation selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert alloti.

La commission a rendu un avis favorable, moins cinq abstentions.

Madame GANDAIS

Je vous remercie de nous avoir transmis le rapport de synthèse du diagnostic site et sols pollués. Cela étant, le rapport donne l'impression que les argiles qui contiennent des fluorures sont les argiles natives et non pas de remblais ou de pollutions spécifiques. Je ne comprends pas si les argiles vertes nécessitent d'être enlevées en décharge spéciale. Qu'en est-il de l'ensemble des argiles vertes de Villejuif et de tous les travaux ? Faudrait-il prévoir un enlèvement en décharge spéciale à l'occasion de toutes les excavations.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas en mesure de vous dire si cette contamination de l'argile verte est due aux outils de prélèvement.

Monsieur VIDAL

Cette pollution n'inquiète absolument pas les services.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

32. Délibération n° 199/2016 : Soutien au projet de sensibilisation au livre et à la lecture porté par la Compagnie Théâtre EKLOZION (rapport n° 16-12-302)

Monsieur CAPORUSSO

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité, nonobstant les interrogations légitimes de Monsieur GIRARD.

Ce projet est porté par la compagnie EKLOZION. Dans une logique de partenariat entre les artistes et les partenaires culturels du territoire, nous nous proposons d'impliquer la médiathèque, les bibliothèques Gérard Philipe et Pasteur, les maisons pour tous et les structures ouvertes.

La première étape consiste à faire découvrir le clown Tom à travers diverses interventions dans les quartiers. La deuxième étape consistera en des stages de lecture à haute voix et d'improvisation. Ce travail trouvera son aboutissement dans quatre représentations à la fin 2017.

Monsieur GIRARD a soulevé la question des financements. EKLOZION bénéficie du soutien de la Région, du Département et de fondations. L'apport de la Ville s'élève à 7 500 euros au total. Au total, le budget du projet s'élève à 10 200 euros.

Monsieur GIRARD

Ma question était simple. Je souhaite savoir quel est le montant des subventions dont a bénéficié EKLOZION cette année et l'année dernière. Le budget du projet s'élève à 27 000 euros, contrairement à ce que vous affirmez. J'aurais souhaité que l'on évite que les rapports soient rédigés sur un ton moins péremptoire, comme si avant vous, Villejuif n'avait pas connu de vie culturelle.

Je voterai néanmoins pour cette subvention.

Monsieur CAPORUSSO

EKLOZION a perçu 10 300 euros de la Ville cette année. Les autres subventions proviennent d'autres partenaires. En outre, cette compagnie bénéficie d'un financement au titre de la politique de la ville.

Monsieur le Maire

Il ne s'agit pas de distinguer les budgets selon les délégations. Monsieur GIRARD a demandé quel était le montant total du soutien de la Ville. Nous vous apporterons une réponse détaillée.

Monsieur CAPORUSSO

EKLOZION a reçu 10 300 euros de la délégation culture et 3 200 euros de la délégation politique de la ville.

Monsieur LIPIETZ

Nous voterons pour. Ce projet est très important dans l'animation pour les écoliers, les collégiens et les quartiers. EKLOZION a assuré l'essentiel du spectacle vivant lors des commémorations de la Première guerre mondiale depuis 2014. L'association réalise un travail extraordinaire dans les quartiers.

Je signale que les Toiles d'Edolon est toujours en attente de la possibilité de projeter le film réalisé sur Alexandre Dumas. Leur souhait serait d'organiser cette projection le 4 février au gymnase des Olympiades.

Monsieur le Maire

Nous apporterons une réponse à cette demande.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

33. Délibération n° 200/2016 : Mise en œuvre du service civique au sein des services de la Commune. Demande d'agrément auprès de l'agence du service civique (rapport n° 16-12-303)

Madame YAPO

Le service civique est réservé aux étudiants, aux jeunes diplômés et aux décrocheurs de 16 à 25 ans. Il est élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Ce dispositif permet aux volontaires de s'enrichir personnellement en tant que citoyen. Il permet aussi de gagner en confiance, en compétence, afin de pouvoir construire un projet professionnel. L'engagement des volontaires auprès des collectivités est compris entre 6 à 10 mois, voire 12 mois à titre exceptionnel. A Villejuif, il est envisagé de proposer des missions sur une durée de 8 mois.

Les missions du volontaire ne doivent pas être assimilées à des stages ou des emplois. Tous les volontaires seront accompagnés par des tuteurs. La mission réalisée dans le cadre du service civique doit répondre aux principes de l'intérêt général au service de la société. L'implication des jeunes ne peut excéder 24 heures par semaine.

En cours de mission, les volontaires devront bénéficier de deux formations obligatoires : premiers secours niveau 1 et citoyenneté. Ils percevront une indemnité mensuelle de 513 euros bruts, versés par l'Agence du service civique. Cette indemnité ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.

La municipalité de Villejuif prend en charge les frais d'alimentation et de transports à hauteur de 107,58 euros. Cette indemnité peut être versée en nature si la Ville le désire en fournissant des tickets restaurant ou des titres de transport.

La municipalité accueillera 20 volontaires en deux recrutements. Le premier d'entre eux interviendra à partir de fin avril 2017. Le second aura lieu à l'automne 2017.

Le budget prévisionnel pour l'accueil de 10 volontaires est estimé à 8 606,40 euros, soit 1 075,80 euros mensuels. Ce budget sera prélevé sur le budget de la jeunesse.

La direction de la citoyenneté accompagnera la mise en place du dispositif auprès des services identifiés de la Ville afin d'élaborer les différentes fiches mission exécutées par les jeunes. Ces fiches devront être obligatoirement validées par la direction interministérielle de la cohésion sociale en même temps que la demande d'agrément. La M2IE sera chargée du recrutement des volontaires.

Nous avons identifié cinq services : Jeunesse, Sports, Environnement, Propreté, Education.

Un tuteur sera désigné par la municipalité dans chaque service. Les tuteurs accompagneront de façons bénévoles les volontaires. Ils bénéficieront d'une formation payée par l'Etat afin de mieux appréhender leur rôle.

Cette délibération concerne l'agrément de la Ville. Un second agrément sera demandé ensuite. Il concerne plus particulièrement aux décrocheurs scolaires. Il se compose de deux options :

- Le service civique à plein temps, pendant lequel le jeune bénéficie d'un accompagnement personnalisé de l'Education nationale et de l'organisme d'accueil. Le temps des missions hebdomadaire est défini en fonction du profil du jeune.

- La combinaison service civique/formation, qui permet au jeune de poursuivre une formation en alternance. Il est en mission trois jours par semaine, dans les mêmes conditions qu'un volontaire engagé à temps plein.

Dans les deux cas, les établissements sont chargés de mettre en place les tuteurs.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Je rappelle que cette délibération consiste à :

- approuver la mise en œuvre du service civique ;
- autoriser Monsieur le Maire à demander une demande d'agrément ;
- fixer une prestation de substance et les dépenses correspondantes.

Entre ce vote et la mise en place, nous présenterons le dossier au CT et aux représentants du personnel. Le tutorat implique des modifications de postes et de feuille de mission. Les agents intéressés par le tutorat bénéficieront d'une formation.

Monsieur HAREL

Je voudrais des précisions sur le budget. Les chiffres que vous avez détaillés ne correspondent pas à ceux qui figurent dans le dossier.

Madame YAPO

Le budget prévisionnel correspond à la somme que la Ville doit verser aux jeunes pour le transport et la restauration. Les 573 euros sont versés par l'Etat.

Monsieur BULCOURT

Nous soutenons toute forme d'engagement personnel dans le cadre de la citoyenneté et la solidarité. Je suis farouchement opposé à tout contrat précaire proposé par les gouvernements successifs : TUC, Smic Jeunes, TPE, service civique. On ne peut pas répondre à la précarité par la précarité. On ne peut pas accepter que les jeunes passent systématiquement par la case précarité. Les seuls bénéficiaires de ces contrats sont les employeurs friands de main-d'œuvre à bas coût. Une jeune en service civique touchera 470 euros par mois pour 24 heures hebdomadaires pendant 6 à 12 mois.

Ce rapport ne nous apporte aucune certitude sur le fait que des postes de titulaires de la fonction publique ne seraient pas occupés par des jeunes en service civique. Je n'aimerais pas être un de ces jeunes compte tenu de l'ambiance et des conditions de travail qui règnent dans cette collectivité.

Le rapport ne contient aucune précision sur les missions qu'ils auront à effectuer. Le coût de revient de ces contrats sera prélevé sur le budget de la jeunesse. Celui-ci a déjà été amputé en 2016. Ce choix est scandaleux.

Nous voterons contre la précarité des jeunes et contre ce rapport.

Monsieur LIPIETZ

Ces contrats ne représentent pas une forme d'emploi, mais une forme d'insertion ou d'apprentissage à l'emploi, tout en permettant de mettre en œuvre des activités d'intérêt général encadrées dans notre collectivité.

Il a été question d'une formation pour les tuteurs dès le mois de janvier.

Madame YAPO

Les tuteurs sont formés au cours de leur tutorat.

Monsieur LIPIETZ

Je ne suis pas certain qu'il s'agisse de la meilleure méthode.

Madame YAPO

Nous avons repoussé le lancement du dispositif en ce sens.

Monsieur LIPIETZ

Comment les jeunes sont recrutés ?

Madame YAPO

La M2IE s'occupera du recrutement.

Monsieur BULCOURT, le rapport précise bien qu'il ne peut s'agir ni de stages, ni d'emplois. Des tuteurs les accompagnent. Les jeunes ne sont jamais seuls dans leur mission. J'ai assisté à des forums avec des jeunes déjà engagés dans un service civique. Il ne s'agit pas d'emplois dissimulés. Ce dispositif peut intéresser des étudiants comme des diplômés. Il permet aux jeunes en insertion de construire un projet professionnel.

Monsieur BULCOURT

Je suis chef d'équipe au T12. Je suis tuteur d'un jeune, qui était censé être avec moi pour que je lui apprenne le travail. Les intentions paraissaient bonnes au départ. Mais très rapidement, il a dû assurer des astreintes et gérer seul des interventions diverses sur la voirie.

Nous ne sommes pas opposés à l'idée du service civique. Je suis contre la précarité. Chaque jeune a le droit à un emploi stable. Avec 470 euros par mois, le jeune ne pourra pas trouver de logement. Je ne peux pas tolérer de demander aux jeunes de demander à des jeunes de travailler comme les autres pour un salaire de misère. Ces jeunes vont pourtant rendre un service à la communauté. Personne ici n'accepterait de travailler 24 heures par semaine contre 470 euros par mois.

Monsieur le Maire

Pendant 18 mois, j'ai été aspirant informaticien. Je ne touchais que 450 euros. Cette expérience m'a pourtant aidé.

Monsieur GIRARD

J'exprime mon total désaccord avec mes camarades communistes. Je soutiens sans réserve ce rapport. Pour avoir humblement contribué à l'élaboration des services civiques et pour avoir travaillé avec Marie-George BUFFET, alors Ministre du Travail, nous avons beaucoup réfléchi à ces questions d'engagement des jeunes et de citoyenneté. Les domaines concernés sont la culture, les loisirs, le sport, l'environnement, l'action humanitaire. Il ne faut pas mêler le service civique à la notion d'emploi. Si des jeunes travaillent la nuit pour refaire les routes, quelque chose dysfonctionne. Il faut soutenir et accompagner ces projets.

Monsieur BADEL

Le service civique peut avoir un intérêt. Le dispositif emploi jeunes était plus généreux, mais il n'était pas de même nature. Tout dépendra des missions qui leur seront attribuées. Pour quels types de missions Villejuif va recruter 20 jeunes ? Quel sera l'accompagnement ? Je suis favorable à cette délibération.

Madame YAPO

Si ce jeune confié à Monsieur BULCOURT s'est retrouvé seul à travailler la nuit, alors celui-ci n'a pas correctement rempli son rôle de tuteur. Le tuteur doit accompagner le jeune. Il lui revient d'attirer l'attention de son responsable quant aux missions confiées au jeune.

En réponse à Monsieur BADEL, nous allons travailler sur les fiches de mission. Elles vous seront soumises avant d'être transmises à la Direction départementale de la cohésion sociale pour validation.

Monsieur BULCOURT

Je précise que ce jeune a assuré des astreintes dans le cadre d'un emploi d'avenir. Quand nous avons expliqué ce problème, la direction s'est empressée de le titulariser. Il a pu bénéficier d'une mise en stage grâce à la CGT.

Madame LEYDIER

Le service civique implique l'engagement citoyen. Dans le même temps, vous parlez de recrutement, ce qui renvoie à l'emploi. Le volume de jeunes me paraît ambitieux. Les missions ne sont pas encore complètement identifiées. Le climat social est délétère. Il faudrait revoir le volume à la baisse pour s'assurer que les missions du service civique ne seront pas dévoyées.

Je m'abstiendrai compte tenu du flou qui entoure encore les missions et des risques opérationnels. Il vaut peut-être mieux garantir de réussir pour quelques jeunes avant d'étendre la mesure à un trop grand volume.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

5 CONTRE

1 ABSTENTION

34. Délibération n° 201/2016 : Approbation de la convention de partenariat avec le réseau REVESDIAB pour l'aide à la prise en charge des patients diabétiques suivis au Centre Municipal de Santé Pierre Rouquès et du protocole de mise à disposition d'un(e) diététicien(ne) libéral(e) agréé(e) par le réseau dans le cadre de ce partenariat ainsi que des protocoles à venir sur l'organisation des ateliers éducatifs (rapport n° 16-12-305)

Madame OUCHARD

Ce réseau s'adresse aux patients atteints d'un diabète de types 2. Il porte des axes de travail prioritaires :

- l'éducation thérapeutique ;
- la coordination et l'accompagnement du patient dans son parcours ambulatoire ;
- l'organisation et la coordination hôpital/ville ;
- l'élaboration et la mise en place de dispositifs expérimentaux de prise en charge de patients à pathologie complexe.

Le réseau et le centre de santé conviennent d'élaborer le Plan personnalisé de santé. Il est proposé d'approuver la convention de ce partenariat.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

35. Délibérations n° 202/2016 à 203/2016 : Approbations de la convention de partenariat avec l'hôpital du Kremlin-Bicêtre pour la mise en place de l'IVG médicamenteuse au centre municipal de santé Pierre Rouquès et de la convention constitutive ainsi que la charte du REVHO (Réseau entre la ville et l'hôpital pour l'orthogénie) portant adhésion de la Ville à ce réseau (rapport n° 16-12-307)

Madame OUCHARD

Ce rapport contient deux délibérations :

- l'adhésion de la Ville au réseau REVHO ;
- la mise en place de l'IVG médicamenteuse au centre de santé Pierre Rouquès.

L'orthogénie est un service qui vise à éviter les naissances de maladies héréditaires, sans pour autant attenter au droit à la différence et à la diversité.

Les articles du Code de santé publique relatifs à l'encadrement et à la mise en place de la coopération hôpital/ville figurent en détail dans les annexes.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur VIDAL

Permettez-moi de rappeler un extrait du discours de Madame Simone VEIL devant les députés il y a 40 ans : *« Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. »*

Considérant que l'avortement est un droit inscrit dans la loi et que toutes les mesures à destination des femmes pour en faciliter l'accès doivent être défendues,

Considérant que des attaques constantes à ce droit sont portées et dernièrement encore par le candidat qualifié d'une récente primaire, qui a osé déclarer *« Compte tenu de ma foi personnelle, je ne peux pas approuver l'avortement »* et qui a regretté avoir écrit (mais aussi voté) que l'avortement était un *« droit fondamental »*.

Considérant que le programme santé de ce même champion nous promet que *« seules les affections graves ou de longue durée (ALD) seraient prises en charge »* par l'assurance-maladie sous forme d'un *« panier de soins solidaires »*, duquel seraient exclus tous les autres soins qualifiés de *« confort »* par ce candidat à la Présidentielle de 2017, et seraient alors garanties par les complémentaires santé dans un *« panier de soins individuels »*, créant ainsi des inégalités d'accès aux soins et induisant à terme un point d'arrêt des activités des centres de planification familiale et la gratuité de la contraception pour les mineures,

Considérant que ce prétendant à la plus haute fonction de notre pays compte parmi ses soutiens les plus actifs, l'association *« Sens Commun »* émanation politique de la Manif pour Tous et dont le Président est ouvertement hostile à ce droit à l'avortement,

Considérant enfin que le délit d'entrave numérique à l'IVG vient d'être adopté en première lecture par la majorité de l'Assemblée nationale et au Sénat,

Les élus Villejuif Notre Ville se réjouissent ce soir de cette convention qui vise à permettre aux femmes confrontées à la problématique de l'IVG, qui n'est jamais de confort, de pouvoir bénéficier de cet accompagnement rendant la démarche plus facile et moins aléatoire telle qu'elle est indiquée dans le rapport.

Ils se réjouissent d'autant plus que cette convention est la démonstration que des projets adaptés à la réalité du terrain et aux besoins des populations peuvent contrebalancer certaines mesures idéologiques prises à des échelons supérieurs telles que la suppression le 7 avril 2016 du Pass contraception par la Région Ile-de-France.

Nous voterons donc résolument pour ce rapport, en espérant que nos considérants n'en restent qu'à l'état de considérations du candidat évoqué, sans que l'avenir électoral ne permette qu'ils se concrétisent en projets de lois mortifères pour les droits fondamentaux des femmes et des hommes de ce pays.

Monsieur OBADIA

Je tiens à rappeler qu'il est ici question de l'IVG médicamenteuse.

Contrairement à ce que vous prétendez, nous ne voulons pas fermer les centres de santé. Nous menons des actions sur le diabète et sur l'IVG.

Madame DA SILVA PEREIRA

Monsieur OBADIA, vous mentez à propos du centre Rouquès. Vous y avez réalisé des travaux à minima, soi-disant en raison de problèmes d'accès PMR.

Nous allons voter pour ce rapport. Quelle communication la Ville pense mettre en place pour informer les jeunes femmes de la mise en place de ce service ?

Monsieur OBADIA

L'information représente un enjeu important. Dans un premier temps, le réseau sera créé avec les PMI, le planning familial, l'hôpital, les collèges et lycées. Une information adaptée sera alors mise en place.

Monsieur le Maire met les deux délibérations aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

36. Délibération n° 204/2016 : Approbation du contrat d'amélioration des pratiques en faveur du dépistage du cancer colorectal (rapport n° 16-12-306)

Madame OUCHARD

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

37. Délibération n° 205/2016 : Convention entre la Commune et ADOMA définissant les modalités de réservation des logements au bénéfice de la Commune dans la résidence Anthonioz de Gaulle sise 99 rue de Chevilly – approbation et signature (rapport n° 16-12-313)

Monsieur CAPORUSSO

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le foyer logement fut construit dans les années 1970 par la SONACOTRA afin de reloger les habitants du dernier bidonville de Villejuif, situé au 60 avenue Grosménil. Il se composait de 290 chambres, accueillant principalement des travailleurs migrants.

Il est proposé aujourd'hui de réserver des chambres dans le futur foyer ADOMA. Les critères d'accès sont très stricts. Le public visé est ciblé sur des jeunes, souvent immigrés, qui rencontrent des difficultés financières passagères. Le principe d'accès à la résidence sociale est une étape intermédiaire entre le parcours résidentiel des ménages en rupture de logement ou d'hébergement. Il ne s'agit donc pas d'un logement pérenne. Le contrat porte sur six mois ou un an et ne peut être renouvelé qu'une fois. Le réservataire s'engage à participer au relogement du résident.

La Commune était réservataire de 16 des 96 logements, par le biais de COALLIA. En juillet 2015, ADOMA a dénoncé la convention avec COALLIA et récupère les 16 logements. Elle décide d'en construire 4 nouveaux en lieu et place de bureaux. La Ville demande à récupérer 20 logements au lieu de 16 actuellement.

Monsieur BADEL

La délibération comporte une coquille. La résidence ne se trouve pas au 90 rue de Chevilly, mais au 99 de cette rue.

Monsieur le Maire

Nous corrigerons.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

38. Délibération n° 206/2016 : Approbation d'une convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) entre la société K Promotion et la ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 16/18 boulevard Maxime Gorki (rapport n° 16-12-204)

Monsieur DUCELLIER

Pour le financement des équipements publics et plus particulièrement des écoles, nous avons majoré la taxe d'aménagement à 9 % sur l'ensemble de la zone UA du PLU. Nous avons également la possibilité de mettre en place une convention de PUP. L'intérêt de ce dispositif est de percevoir une somme supérieure au produit de la taxe d'aménagement dans des délais plus courts. Sera mise à la charge du constructeur la part proportionnelle du coût de l'opération sur la base du nombre d'enfants admis en classe maternelle et élémentaire liés à ces projets.

La société K Promotion a déposé un permis de construire pour un projet immobilier d'une superficie totale de 827 m². Cette opération prévoit la construction d'un ensemble immobilier comprenant 28 logements et un local commercial ou d'activité, accompagnés de 29 places de stationnement.

La convention de PUP porte sur un montant de 139 000 euros.

La commission a rendu un avis favorable, moins cinq abstentions.

Monsieur le Maire

Nous avons établi un tableau comparatif des conventions PUP et de la TAM pour les exercices 2015 et 2016. Nous vous le ferons parvenir. Si nous avions engagé uniquement la TAM, nous aurions perçu une recette de 2 204 000 euros. Grâce aux PUP, nous avons récolté 3 019 000 euros.

Monsieur FERREIRA-NUNES

Nous sommes favorables à déployer toute l'énergie possible pour faire de la mixité sociale une réalité. Nous ne pouvons pas nous contenter d'entendre que le PLU n'impose pas de pourcentage de logements sociaux dans les programmes inférieurs à 1 500 m². Il convient d'être toujours mieux-disant que le socle de base défini par le PLU.

Nous insistons pour que la mixité sociale soit une réalité sur les paliers, comme c'est le cas pour la construction au droit du cinéma de la Coupole, où il n'existe qu'une seule entrée pour des logements en accession à la propriété ou des logements sociaux. La vraie mixité sociale est celle où les enfants vivent dans le même bâtiment, jouent ensemble et apprennent à vivre sans distinction du niveau social. A titre personnel, j'ai grandi dans cet environnement, dans la loge de concierge de mes parents, ce qui a représenté une formidable opportunité d'intégration.

Soyons ambitieux et faisons en sorte que la mixité soit la règle à Villejuif. Nous nous abstiendrons pour ce projet qui manque d'ambition.

Madame CORDILLOT

Les logements pris en exemple par Monsieur FERREIRA-NUNES ont été construits sous une autre municipalité. Nous portons un réel engagement politique pour le logement social dans la ville.

Monsieur GIRARD

Si le PLU n'avait pas été révisé, les surfaces auraient obligé l'intégration de logements sociaux. Il s'agit d'un exemple concret du « *PLU Gandais* » que vous aviez voté, Messieurs FERREIRA-NUNES et VIDAL.

Je m'abstiendrai.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés
11 ABSTENTIONS

39. Délibération n° 207/2016 : Modification des statuts de l'association syndicale libre « Monsivry » pour la gestion des équipements communs de la zone d'activités (rapport n° 16-12-207)

Monsieur FERREIRA-NUNES

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

40. Délibération n° 208/2016 : Autorise la captation par le Maire d'un bien sans maître revenant de plein droit à la Commune : - Propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), 5, rue du Docteur Pinel, cadastrée section AF numéro 20 (rapport n° 16-12-202)

Monsieur BOUNEGTA

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE

41. Questions orales

Madame CORDILLOT

« Un vœu adopté au cours du Conseil du mois d'octobre dernier vous fait obligation de mettre en place une Commission locale de prévention des expulsions locatives.

Le travail de prévention de ces expulsions, pour être pleinement efficace, doit être entamé et si possible abouti avec les bailleurs, les travailleurs sociaux, le Département et l'Etat auprès et autour des familles et ménages durant la trop courte période de la trêve hivernale.

Aussi nous souhaiterions que nous soient précisés :

- *la composition de cette commission ;*
- *les moyens humains et matériels que la Ville et/ou son CCAS entendent lui consacrer ;*
- *son champ d'intervention ;*
- *la date à laquelle il sera procédé à son installation afin qu'elle commence sans attendre à travailler et examiner les situations, nombreuses, de ménages en difficulté de paiement de leur loyer sur notre ville, dans le patrimoine social comme dans le parc locatif privé, et menacés d'expulsion. »*

Monsieur le Maire

Nous vous apporterons une réponse écrite.

Madame DA SILVA PEREIRA

Nous vous transmettons nos questions orales lors de la Conférence des présidents. Auparavant, les réponses étaient toujours données en Conseil municipal. Ce fonctionnement est irrespectueux.

J'en viens à ma question.

« Monsieur le Maire, à plusieurs reprises, notamment ici même lors de la séance où vous expliquiez votre intention de fermer l'école maternelle Karl Marx, vous avez évoqué l'étude prospective sur les secteurs scolaires. Nous n'en avons toujours pas connaissance et nous vous demandons de bien vouloir nous la communiquer. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à la demander. Dans de nombreux Conseils d'écoles, les parents d'élèves et les enseignants souhaitent qu'une communication leur en soit faite. En effet, les acteurs de la communauté éducative, parents, enseignants et élus ne peuvent être dessaisis des informations qui concernent l'avenir de l'école à Villejuif. »

Monsieur le Maire

La présentation de la prospective scolaire aura lieu lors du prochain Conseil.

Monsieur FERREIRA-NUNES

Je vais résumer notre question orale, le règlement intérieur permettant d'en faire une présentation concise.

« Quels éléments juridiques permettent à Monsieur le Maire de s'affranchir d'une délibération en Conseil municipal définissant les barèmes de mise à disposition d'agents communaux, Monsieur le Maire ayant affirmé avoir une réponse écrite du cabinet d'avocats conseillant la municipalité ?

Le groupe Villejuif Notre Ville demande à voir annexée à cette réponse orale la grille des barèmes appliqués conduisant à facturer à la Haute autorité des primaires de la droite et du centre la somme de 1 900 euros. »

42. Vœux

a. Vœu proposé par le groupe L'Avenir à Villejuif contre le projet de reconstruction de l'usine d'incinération du Sycotom à Ivry-sur-Seine

Monsieur LIPIETZ

Le vœu que nous présentons a été adopté par le Conseil municipal d'Evry, à l'exception du groupe communiste. Il concerne le projet de reconstruction de l'usine d'incinération du Sycotom à Ivry-sur-Seine. Ce vœu vise à déclarer notre opposition à ce projet, qui représente une dépense globale de 2 milliards d'euros.

L'agglomération parisienne est la deuxième pire agglomération en matière de recyclage et d'économie des ordures ménagères. L'incinération n'incite pas à améliorer le recyclage. Si l'agglomération parisienne se trouvait au niveau de Nantes ou de Lyon, elle n'aurait pas besoin de reconstruire cette structure.

Monsieur MARSEILLE, président du Sycotom, avance plusieurs arguments. Selon lui, il n'existe pas d'alternative à l'incinération, si ce n'est la mise en dépôt. Pourtant, il est possible d'agir sur les économies d'emballage et le recyclage.

Monsieur MARSEILLE estime qu'il ne sera pas possible d'aller au-delà de 75 % de réduction des déchets. Cet incinérateur doit, selon lui, absorber 25 % de la capacité de l'incinérateur existant. Ce raisonnement est incohérent. L'Ile-de-France compte 19 centrales d'incinération. En réduisant les déchets, il conviendrait plutôt de réduire le nombre de centrales.

Monsieur MARSEILLE justifie ces centrales par le chauffage urbain. Or le secteur concerné se trouve en plein sur une zone de géothermie. Cette centrale ne représente donc pas une réponse aux besoins en chauffage urbain.

Monsieur MARSEILLE met en avant l'ancienneté de ce projet. Le projet de TBM a été abandonné en décembre 2015, alors que le Sycotom a défendu ce projet pendant près de 10 ans.

Enfin, certains prétendent que la réduction des déchets relève du rôle de l'Etat. Dans le traitement des ordures, il convient de distinguer la collecte, le traitement et la prévention.

Cette dernière est la compétence de tous, que ce soit l'Etat comme la Commune. Assumons sans attendre nos responsabilités ! Nous connaissons actuellement un pic de pollution. Des solutions alternatives à l'incinération et moins coûteuses existent.

Monsieur BADEL

Je vote contre ce vœu. Il n'est pas raisonnable de tenir une position aussi extrême sur ce sujet. La concertation a été très longue. Tous ceux qui ont voulu s'exprimer ont eu l'occasion de le faire. Au cours des 10 dernières années, les tonnages d'ordures ménagères produites sur le territoire du Sycotom ont diminué seulement de 11 %. Il faut bien mesurer que nous parlons ici de l'agglomération parisienne.

Je suis favorable à la réduction de la quantité de déchets et à favoriser le tri sélectif. Celui-ci fonctionne beaucoup mieux en province qu'en région parisienne, où il ne produit pas les résultats attendus. Doit-on forcer le Sycotom à trouver des solutions dans un délai si court ? Si ce chantier n'est pas lancé, on se saura plus quoi faire de nos ordures dans quelques années. La seule alternative sera d'enfouir massivement les ordures. La Chambre régionale des comptes a pointé une sous-capacité de traitement dans la région qui devrait s'aggraver à l'horizon 2025.

Le Sycotom prévoit un incinérateur qui tient compte des gains qui pourraient être générés par le tri et la réduction des déchets. Son coût est de 427 millions d'euros qui ont déjà été budgétés.

Les normes qui s'appliquent à l'incinération sont particulièrement drastiques. On peut déplorer le pic de pollution actuelle dans la région, mais les incinérateurs ne sont pas à mettre en cause.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je voterai contre ce vœu.

Monsieur HAREL

Suite à mon intervention le 5 juillet en réunion publique, des contacts directs ont été pris par le Sycotom avec des personnes qui détiennent des brevets. L'un des dispositifs qui intéresse le Sycotom consiste à retirer l'eau de la matière, sachant que la vapeur est le vecteur de la pollution. Par ailleurs, il est possible de doubler la production de la matière brûlée. Demain, le Sycotom pourrait incinérer les déchets de manière ciblée, sans pollution, et de produire deux fois plus d'énergie. J'espère que le Sycotom réagira plus rapidement que les Chinois ou les Allemands. Le potentiel est énorme.

Monsieur STAGNETTO

Les enfants ne sortent plus pendant la récréation à cause des fumées dans l'école située à proximité de l'incinérateur.

Madame CORDILLOT

Personne ne souhaite le retour de l'incinération de tous les déchets. Chacun agit pour améliorer le tri pour éviter le recours massif à l'incinération.

Même si l'on peut se donner pour objectif d'aller vers une trajectoire zéro déchet, il peut s'écouler un certain nombre d'années avant d'y parvenir. Aucun moyen n'est mis en œuvre pour accélérer l'atteinte de cet objectif. Villejuif a mis en œuvre le tri sélectif il y a 20 ans. Nous ne disposons toujours pas de moyens de collecte des déchets biodégradables dans les immeubles collectifs. Les conditions n'ont donc pas encore été réunies pour mettre en œuvre un tri optimal. Néanmoins, les citoyens sont très sensibilisés sur ces sujets.

L'incinérateur actuel d'Ivry sera hors service en 2023. Nous ne serons pas parvenus au zéro déchet d'ici là. L'usine en projet porte sur une capacité moitié moindre. Par conséquent, elle prend en compte les efforts de réduction des déchets. Faute de construction de ce nouvel incinérateur, le risque est de retourner à des mises en décharges ou de s'orienter vers une privatisation de ce service.

Notre responsabilité est d'éviter une interruption dans le traitement des déchets qui n'ont pas été triés et d'animer des campagnes pour que le tri soit plus performant.

Nous voterons contre ce vœu.

Monsieur le Maire

Je partage totalement les propos de Monsieur BADEL et de Madame CORDILLOT. En outre, il importe de mener un travail auprès des industriels au niveau de l'emballage, de manière à minimiser les déchets.

Monsieur CARVALHO

Ce projet a fait l'objet d'une longue concertation, avec 64 réunions depuis 2004. Les observations ont été prises en compte. Ce matin, alors que le Sycotom devait se prononcer sur ce projet, le Maire d'Ivry a demandé le report du vote.

Le vœu contient beaucoup de fausses vérités. L'investissement ne s'élève pas à 2 milliards d'euros, mais de 427 millions d'euros, qui sont totalement budgétés par le Sycotom. Le projet prévoit de passer de 700 000 à 350 000 tonnes de déchets par an. Sans cette construction, 130 000 tonnes sont déjà enfouies chaque année en Ile-de-France. Les villes doivent faire des efforts. La Ville de Paris a récemment lancé le tri libre en mettant en place des containers dans la rue.

En 2023, avec les nouvelles lois, on ne pourra plus procéder à de l'enfouissement. S'opposer à la construction de cette usine est totalement irresponsable.

Ce même vœu a été soumis en Conseil de Paris. Celui-ci a voté contre.

Monsieur le Maire met le vœu aux voix

REJET, A LA MAJORITE
29 CONTRE
2 ABSTENTIONS

Monsieur OBADIA

Notre groupe s'étonne que Monsieur VIDAL, signataire de la Charte Anticor, puisse agir de la sorte concernant la question de la mise à disposition de lieux communaux pour l'organisation des Primaires de l'ensemble des partis politique.

Le collaborateur de Monsieur VIDAL, Monsieur Vincent ROUX, a téléphoné aux services concernés pour réserver la salle Cardin en prétextant une réunion du groupe *VNV* pour le mercredi 14 décembre, afin d'y organiser une réunion publique en vue de la prochaine élection présidentielle pour le compte d'En Marche, le mouvement de Monsieur MACRON. Cette sollicitation n'a pas suivi les voies administratives normales.

La mise à disposition d'une salle municipale pour une réunion politique ne s'apparente-t-elle pas aux demandes de certains partis pour l'organisation des Primaires ?

La mise en ligne sur le site de *VNV* de cette réunion publique à visée de propagande constitue un mode opératoire dérisoire et mesquin. Vous souhaitiez initialement interdire l'organisation des Primaires sur la ville, puis demander aux partis de payer les fluides en plus de la location des salles concernés.

On peut donc voir facilement toute la transparence des élus du groupe *VNV*.

Monsieur VIDAL

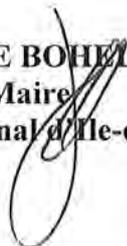
N'importe quel groupe politique ou association peut réserver des salles auprès de la municipalité pour organiser des réunions publiques. Je ne comprends pas le parallèle avec l'organisation des Primaires, que nous avons toujours soutenue. La question orale soulevée par Monsieur FERREIRA-NUNES ne concernait que les frais des mises à disposition de personnels. Les salles communales ont depuis toujours servi à y organiser des réunions publiques.

Monsieur le Maire

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année. Je tiens à remercier les services pour les décorations de Noël.

La séance est levée à 4 heures 35

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Île-de-France



Catherine CASEL
Secrétaire de Séance





Le 20 janvier 2017

OBJET : Question orale du Groupe Front de Gauche, Communiste et Citoyen, sollicitant la mise en place d'une Commission Locale de Prévention des Expulsions Locatives (CLPEL)

Le vote favorable d'un vœu sur la mise en place d'une commission locale de prévention des expulsions locatives ne fait-il pas obligation à Monsieur Le Maire de mettre en place une telle instance ?

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Cher(e)s collègues

Je fais suite à la question que vous m'avez adressée- concernant la mise en place d'une Commission Locale de Prévention des Expulsions Locatives (CLPEL).

Cette assertion est erronée car seule une délibération du Conseil municipal obligerait Monsieur Le Maire à mettre en place une Commission, à travers la création d'un Service Public facultatif (*la création de commissions ne relève pas de la compétence propre du Maire*).

Cette question orale et le vœu sur le même sujet font écho à une série de courriers adressés le 21 novembre 2015 au Maire, Adjoint au Maire et Conseillers Municipaux par la Confédération Nationale (CNL) du Val-de-Marne. Par ces courriers, la Section locale de la CNL de VILLEJUIF propose la création d'une Commission de prévention des expulsions locatives et joint un projet écrit. Dans ce document, la CNL positionne le Service Logement Communal comme l'organisateur de cette commission et le garant de son bon fonctionnement. Elle propose également que les associations nationales de défense des locataires membres du Conseil National de la Consommation (CNC) soient membres de la commission.

Le cadre existant

Il convient de rappeler que **la prévention des expulsions est une compétence partagée entre l'État et le Département**. À ce titre Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) signé entre l'État et le Département, intègre depuis 2000 une charte de prévention des expulsions qui vise à renforcer les mécanismes de prévention des expulsions locatives. L'objectif étant d'améliorer l'articulation et la coordination des institutions et dispositifs d'aides au maintien dans les lieux des locataires en impayés de loyers.

Le Département est par ailleurs gestionnaire et financeur de droit du Fond de Solidarité pour l'Habitat (FSH) qui inclue un volet maintien finançant la prise en charge d'impayés de loyer et de mesures d'accompagnement social.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour sa part, est instructrice et financeur des aides au logement (*l'Aide Personnalisée au Logement – APL – en 1^{er} lieu*) et statue, notamment, à ce titre, sur le maintien de ces aides lorsque des situations d'impayés locatifs surviennent.

La Commune, en revanche, n'est dotée d'aucune compétence obligatoire en la matière (*pas plus que le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS*). La Commune de VILLEJUIF, via son Service Logement, mène une action d'information auprès des demandeurs de logement en impayés de loyer et auprès de tout ménage en situation d'expulsion locative. Mais cette action s'opère uniquement à l'étape de la réquisition du Concours de la Force Publique, lorsque le Sous-Préfet informe de l'ouverture d'une première saisine par courrier. A ce stade le Service Logement après avoir proposé une mise à disposition aux ménages concernés, accueille, informe, conseille et oriente toute personne qui prend rendez-vous auprès du service.,

Concernant la coordination en matière de prévention des expulsions, il faut préciser que chaque département est doté d'une **Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)**. Dans le Val-de-Marne la CCAPEX a été créée par arrêté préfectoral du 20 avril 2010. Ce dispositif est constitué :

- d'une commission départementale, qui doit évaluer le dispositif ;
- et d'une commission territoriale pour chaque arrondissement, qui émet des **avis** sur des dossiers individuels et des propositions d'interventions (*FSH, CAF, accompagnement social,...*).

Pour mémoire, la Commune est représentée à double titre au sein de la CCAPEX :

1. Monsieur le Maire (*ou son représentant*) était membre de la CCAPEX en qualité de représentant de l'Association des Maires de France (*AMF*) ;
2. **chaque Maire dispose de la possibilité de se faire représenter lorsqu'au moins l'un des usagers dont la situation va être examinée réside sur la commune.** À cet effet, une liste des locataires dont la situation doit être examinée est envoyée par le secrétariat de la CCAPEX préalablement à la tenue de chaque séance.

En outre, considérant que les trois principaux acteurs en matière de prévention des expulsions (*l'État, le Département et la CAF*) siègent déjà à la CCAPEX, mais aussi le fait qu'ils disposent de moyens limités, il est très peu probable qu'ils se mobilisent pour siéger dans une commission locale. Une CLPEL ne serait guère opérationnelle en ce qu'elle se contenterait de formuler des recommandations en direction d'acteurs qui ne seraient en rien liés par ces avis.

Renforcer l'action de la commune

Considérant ces éléments, il est proposé, grâce à un nouveau recrutement effectué récemment au service Logement :

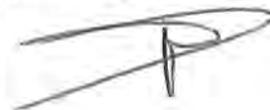
-Qu'un travail de partenariat sur la prévention des expulsions soit réactivé avec les principaux bailleurs, en particulier l'Office public de l'Habitat et Logirep, et l'Espace départemental des Solidarités.

Un bilan de ces partenariats sera dressé au terme d'une année de fonctionnement, en vue d'envisager la mise en place de partenariats avec d'autres bailleurs publics (*Novigère, Domaxis,..*)

-Que lorsque la situation d'un locataire villejuifois doit être examinée par la CCAPEX, le Service Logement fournisse à Mme GRIVOT, Adjointe au Maire, l'ensemble des éléments nécessaires pour représenter Monsieur Le Maire à la CCAPEX.

Je vous prie de croire, cher(e)s collègues, à l'assurance de ma considération distinguée

Annie GRIVOT
Adjointe au Maire
Chargée du logement et de l'habitat





Villejuif, le 25 janvier 2017

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

**Objet : REPONSES A LA QUESTION ORALE DU GROUPE
VILLEJUIF NOTRE VILLE, CONCERNANT L'ORGANISATION DES
PRIMAIRES ET BAREME POUR PRESTATION.**

Cher(e)s collègues

La circulaire rédigée par le préfet du Val de Marne, du 21 mars 2016, DRCT/4 n°2016/000107 rappelle que Monsieur Le Maire est « libre de répondre aux demandes de mise à disposition de locaux, de personnels communaux ou encore de matériel électoral qui seraient adressées par des partis politiques en vue de l'organisation d'élections primaires ».

L'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte-tenu des nécessités de l'administration, des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public ».

Par ailleurs et pour rappel, le Maire est autorisé par délégation du conseil municipal, à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans (conseil municipal du 29 avril 2014).

Concernant l'organisation des primaires, Monsieur Le Maire a autorisé le prêt des locaux, à tous les partis politiques qui organisent des primaires selon les conditions suivantes :

- Les locaux mis à disposition doivent être inoccupés pour ne pas supprimer des activités ou autres actions.
- Les locaux sont prêtés à titre gracieux. Il n'y a donc pas lieu pour le conseil municipal de délibérer sur une contribution financière.
- Pour compenser les charges du personnel induites par l'utilisation de ces locaux, le coût des agents communaux mobilisés pour la mise à disposition des locaux est pris en charge par les organisateurs (aux frais réels des coûts de la mobilisation du personnel de la ville).

Ainsi, un calcul prévisionnel a été effectué pour estimer les charges de personnel à prévoir en vue de l'occupation des salles. Ce calcul a été ajusté au vu du réalisé, qui est le suivant :

Les horaires effectués :

Afin de garantir les temps de récupération des gardiens titulaires, des gardiens vacataires ont été recrutés pour les 3 écoles.

Ces heures comprennent le temps de livraison, de montage et démontage du matériel et le gardiennage des trois écoles sollicitées pour les élections.

Les gardiens vacataires :

| | Total des heures Samedi 19 et 26 novembre | Total des heures Dimanche 20 et 27 novembre | Salaires bruts et charges patronales |
|--|--|--|---|
| | 8 h | 60 h | 1646.91 euros |

Les agents de la manutention (heures supplémentaires) :

| | Total des heures Samedi 19 et 26 novembre | Total des heures Dimanche 20 et 27 novembre | Salaires bruts et charges patronales |
|--|--|--|---|
| | 27 h | 30 h | 996.67 € |

Le coût total du personnel est donc de **2643.58 euros**. Nous avons adressé à la Haute Autorité pour les Primaires le décompte après service fait de nos charges afin qu'elle nous retourne la convention d'occupation signée sur la base de ces montants.

Je vous prie de croire, cher(e)s collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France



Objet : Responsable pour l'accès aux documents administratifs

Madame Gandais (extrait du Conseil municipal du 9 décembre 2016) :

« Selon les articles 42 et 43 d'un décret de 2005, au sein des administrations, une personne doit être désignée pour permettre l'accès aux documents. Avez-vous procédé à cette désignation ? »

Chaque collectivité de 10 000 habitants ou plus doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs, en application de la loi du 17 juillet 1978 et de l'article 42 du décret du 30 décembre 2005.

Monsieur Labidurie est le référent de la Ville auprès de la CADA, désigné depuis 2010 sur cette mission par la Ville de Villejuif.

Son rôle en tant que référent CADA est de :

- réceptionner les demandes de communication de documents et éventuelles réclamations ;
- veiller à l'instruction des demandes, faciliter cette instruction ;
- conseiller l'administration sur la communicabilité ;
- assurer la liaison entre l'administration chargée d'instruire les demandes et la CADA en vue des demandes de communicabilité.

Il peut être saisi par tout administré qui rencontre des problèmes dans la communication ou bien directement par la tutelle CADA qui interpelle suite à des saisines formulées par des particuliers, élus rencontrant des difficultés à obtenir des documents.

Les avis de la CADA n'ont pas de caractère contraignant.

Objet : DSP marchés forains

Madame Cordillot (extrait du Conseil municipal du 9 décembre 2016) :

« Nous n'avons pas reçu le bilan de la DSP sur les marchés forains qui devait être transmis la séance suivante »

A ce jour, le bilan de la DSP doit être retravaillé par les Fils de Mme Géraud.

Objet : Soutien compagnie de théâtre EKLOSION

Monsieur GIRARD (extrait du CM du 9 décembre 2016)

« Je souhaite savoir quel est le montant des subventions dont a bénéficié EKLOZION cette année et l'année dernière. »

Subventions votées en 2015 :

Subvention de fonctionnement voté en juin 2015 : 3 250 euros.

Aide aux projets voté en novembre 2015 ; 6 500 euros.

Subventions votées en juin 2016 :

Politique de la ville : 3 000 euros

Subvention de fonctionnement : 200 euros